



ContheyINFO

Bulletin d'information - Municipalité de Conthey | N°71 JUILLET 2025



Le programme de législature 2025-2028 se trouve au milieu de la brochure



Vie communale

Editorial 1



Finances

Compte 2024 2-3



Autorités

Décisions du Conseil municipal

Autorisation d'exploiter 4

Décisions diverses 4

Gestion des déchets 5

Personnel 5

Conseil général

Séance plénière 6

Assemblée bourgeoisiale

Décision 6



Avis officiels

Bourses et prêts d'études 7

Contribution à la famille 7

Qui vote 8-9



Infrastructures & équipements

Phase de test 10-11

Remplacement de la haie 12

Entretien des monuments 12



Batiments & constructions

Nouvelle nurserie-cèche 13

Rénovez votre logement 13



Territoire & environnement

Biodiversité 14

Néobiotes 15

Buinas d'Orient 16

Feu bactérien 17

Fourmi Tapinoma magnum 17

Cessation de l'activité viticole 18

Derborence 19



Formation & structure d'accueil

Ecoles 20

Formation professionnelle 20

Bibliothèques 21

Ludothèque 21

Accueil pré- et parascolaire 22-23



Santé, social & intégration

Un regard neuf sur l'intégration 24



Culture, sports & loisirs

Tour de Romandie 25

Fête nationale 2025 26

Saint-Cep 27

Tour du marais 27

Tour des Stations 28

Conthathlon 28

Tour Lombarde 29

Conthey Show 30-31

Manifestations 32



Gérald Nanchen
Conseiller municipal

Sécurité : anticiper l'inattendu

La sécurité. Un mot simple, mais aux contours immenses. Elle touche à tout, de nos gestes quotidiens aux grandes catastrophes naturelles. Et ces dernières années, notre canton n'a pas été épargné. 2024 et 2025 ont été marquées par une série d'événements impressionnants : l'ensevelissement dramatique du village de Blatten, des laves torrentielles coupant l'accès à Lourtier, des neiges tardives en avril 2025 causant de lourds dégâts aux arbres, le débordement du Rhône dans la région sierroise, les sinistres dans le val d'Anniviers... sans oublier l'éboulement d'un tunnel sur la route de la Tzoumaz. Pour certains, ces phénomènes ne sont plus des exceptions, ils dessinent un futur où l'exceptionnel devient la norme.

La question se pose alors : Conthey, dont le territoire s'étend de Derborence jusqu'au Rhône, est-elle à l'abri de telles catastrophes ? Personne ne s'aventurerait à répondre par l'affirmative, ni à exclure la possibilité d'un incendie de forêt semblable à celui de Bitsch en 2023.

Heureusement, Conthey n'a pas attendu d'être frappée pour agir. Depuis des années, les falaises de Derborence sont surveillées de près. Les avalanches des Mayens de Conthey, susceptibles d'atteindre Daillon, font l'objet d'un Plan d'alarme et d'intervention (PAI). Actuellement, deux nouveaux PAI sont en cours d'élaboration, l'un pour les torrents latéraux de Conthey et Vétroz et l'autre pour la Morge. L'installation du peigne à bois flottants, dans le cadre de la revitalisation de la Morge, a déjà prouvé son efficacité. Ce ne sont là que quelques

exemples des mesures mises en place pour protéger la population et les infrastructures. Mais n'oublions pas un autre danger, plus silencieux : le séisme. Statistiquement, un tremblement de terre majeur survient tous les 100 ans dans la région. Le dernier date de 1946. Le prochain, personne ne sait quand il aura lieu.

La sécurité implique une coordination entre de nombreux acteurs : police, sapeurs-pompiers, EMCR (État-major de crise régional), sécurité incendie, samaritains, observateurs des dangers naturels, etc. Pour assurer cette coordination, Conthey, à l'instar d'autres communes, a engagé un coordinateur de sécurité en la personne de M. Stéphane Witschard, en fonction depuis le 1^{er} juillet 2025.

La sécurité concerne aussi les écoliers et les usagers de la structure d'accueil pré- et parascolaire. Une phase test de six mois débutera cet automne, avec la fermeture partielle de l'avenue de la Gare à Châteauneuf, au niveau des écoles. Les détails de ces mesures sont à découvrir dans les pages de ce Conthey Info. Cette modification de trafic, sur un axe très fréquenté, suscitera sans doute de nombreuses réactions, certaines négatives, d'autres plus positives. N'oublions pas que le confort durable exige parfois l'inconfort momentané du changement.

Nous vous souhaitons un bel été, en espérant que les routes des vacances seront dégagées... et que la nature vous offrira toutes ses beautés.

COMPTE 2024

Le compte 2024 de la Commune de Conthey a été approuvé par le Conseil municipal le 18 avril 2024 et par le Conseil général le 16 juin 2025. Vous trouverez le fascicule complet du compte avec son message introductif sur le site Internet www.conthey.ch.

Le compte de résultats : aperçu général

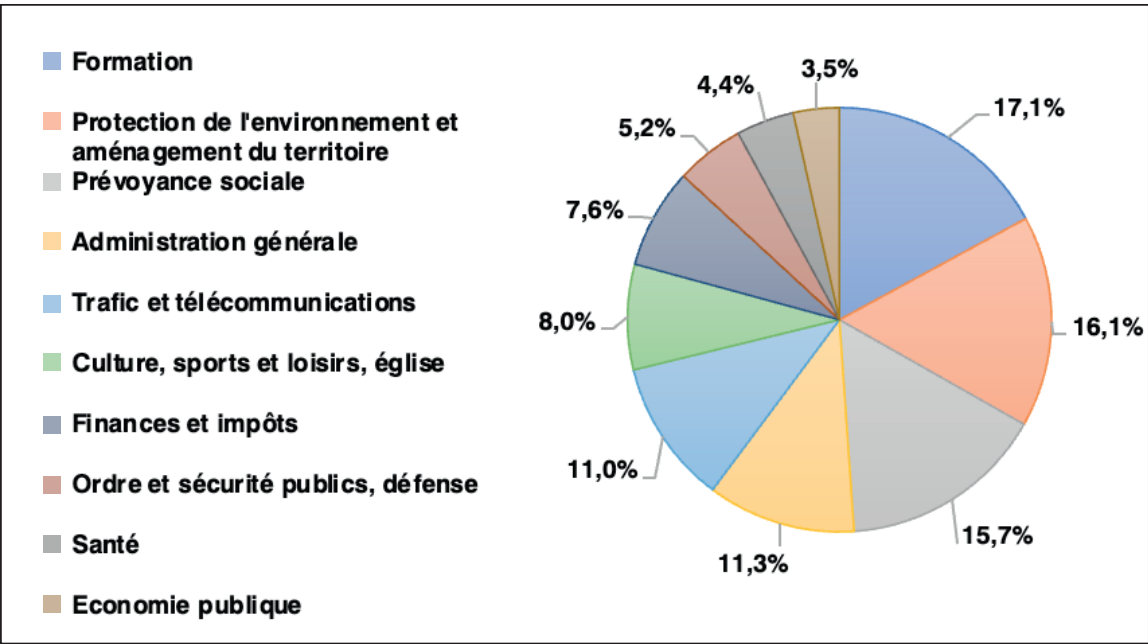
Avec un total de revenus financiers de **CHF 48'035'988** et un total de charges financières de **CHF 39'189'397**, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de **CHF 8'846'591**.

Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 5'748'013**, des attributions aux fonds spéciaux pour **CHF 596'629**, des prélèvements pour **CHF 109'035** et une attribution de **CHF 2'000'000** à la réserve de politique budgétaire, le résultat du compte de fonctionnement présente un bénéfice de **CHF 610'985**.

Charges selon classification fonctionnelle en %

Compte de résultats	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart C24/B24	Ecart en %
Charges financières	36'498'763	37'125'740	39'189'397	2'063'657	5.56%
Revenus financiers	42'616'342	41'282'650	48'035'988	6'753'338	16.36%
Marge d'autofinancement	6'117'579	4'156'910	8'846'591	4'689'681	112.82%
Amortissements planifiés	5'576'737	5'656'500	5'748'013	91'513	1.62%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	512'047	498'020	596'629	98'609	19.80%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	19'533	0	109'035	109'035	
Attribution au capital propre	0	0	2'000'000	2'000'000	
Excédent de charges	0	1'997'610			
Excédent de revenus	48'327	0	610'985	2'608'595	130.59%

Répartition des charges communales par fonction en %

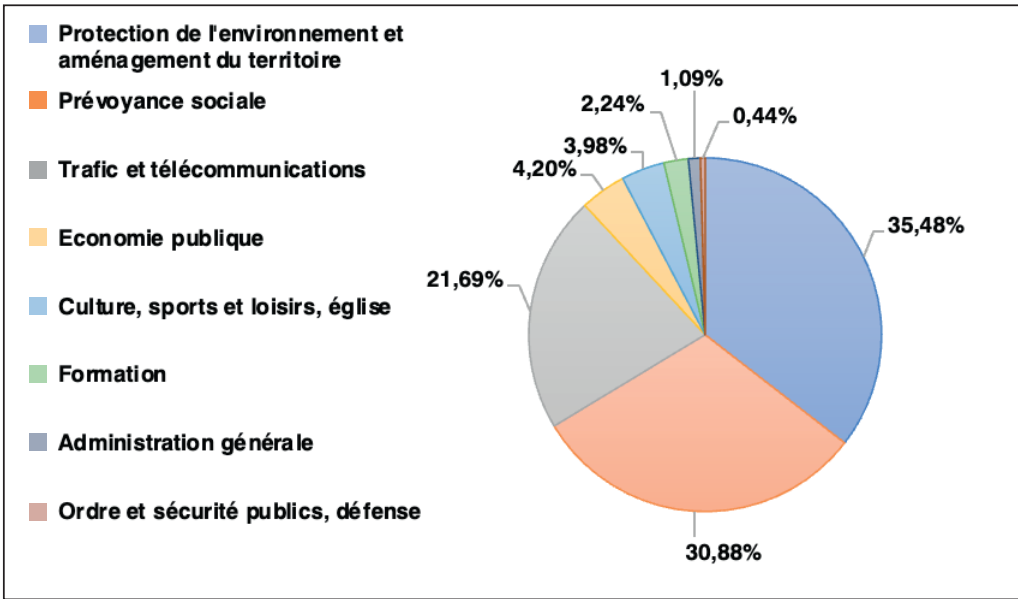


Le compte des investissements

Avec un total de dépenses de **CHF 13'878'120** et un total de recettes de **CHF 5'164'463**, le compte d'investissement présente un résultat net de **CHF 8'713'657**.

Compte des investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart C24/B24	Ecart en %
Dépenses	11'652'291	14'554'000	13'878'120	-675'880	-4.64%
Recettes	4'005'864	4'755'000	5'164'463	409'463	8.61%
Investissements nets	7'646'427	9'799'000	8'713'657	-1'085'343	-11.08%

Répartition des dépenses d'investissements par fonction en %



Conclusion

Le compte 2024 de la Commune reflète un contexte économique favorable, marqué par un dynamisme soutenu, notamment grâce aux nouvelles constructions, aux aménagements réalisés et à une croissance démographique remarquable.

Ces éléments ont contribué à un excédent de **CHF 610'985**, principalement porté par des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires. Cette situation financière solide a également permis, pour la première fois, une attribution à la réserve de politique budgétaire, renforçant ainsi la capacité de la Commune à faire face aux défis futurs avec plus de flexibilité.

Les investissements nets réalisés en 2024 s'élèvent à **CHF 8'713'657**. Grâce à des revenus d'exploitation excédant les attentes et à une gestion rigoureuse des charges, ces investissements ont pu être entièrement autofinancés, témoignant d'une gestion saine et prudente des finances communales.

Avec une fortune communale dépassant désormais **CHF 42'000'000**, la Commune se dote des moyens nécessaires pour envisager avec sérénité les investissements à venir, essentiels à son développement et à la qualité de vie de ses habitants.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours des séances de janvier à juin 2025, le Conseil municipal a pris, entre autres, les décisions suivantes :

Autorisation d'exploiter

Le Conseil municipal a délivré une autorisation d'exploiter aux établissements suivants :

- Chez Tonton Léon – Les Ombrins Sàrl, par Mme Adloff Martine, dès le 23.01.2025
- La Galette Folle, par M. Daniel Loretan, dès le 20.03.2025
- Dany's Bar, par Mme Eugénia de JesusDa Conceição, dès le 20.03.2025

Décisions diverses

- Octroi du renchérissement de 0.8% pour l'année 2025 (0.6% pour 2025 et 0.2% pour 2024) pour le personnel communal
- Organisation d'un camp sportif sur deux fois une semaine pour les jeunes de la Commune (du 30.06.25 au 04.07.25 et du 07.07.25 au 11.07.25)
- Exécution de l'obligation de la Commune pour la prise en charge de frais d'incinération, suite à une succession répudiée
- Validation de la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement de la place de Sensine
- Validation des pertes sur débiteurs du deuxième semestre 2024 à hauteur de CHF 244'907.–
- Validation de la signature de la Convention avec le Palp Festival 2025-2027
- Validation de l'utilisation des sentiers de la Commune par SwissPeaks Trail
- Validation de la version 1 de l'inventaire du patrimoine bâti Lot pour Plan Conthey
- Validation d'un prêt lié à l'ouverture d'une permanence médicale
- Prise en charge des déficits annuels des paroisses de la Ste-Famille, de Plan-Conthey et de Saint-Séverin
- Renouvellement de la Convention avec Conthey Show pour 4 ans, soit de 2025 à 2029 (compris la saison 2028-2029)
- Validation de la signature de la nouvelle convention pour la gestion des forêts de protection
- Conthey Grand Cru 2024 :
 - Agrégation du fendant de la Cave des Promesses pour l'appellation Conthey Grand Cru
 - Adaptation des montants de financement, à savoir :
 - 10 centimes par m² pour les vignes inscrites
 - 20 centimes par litre commercialisé
- Validation du vin officiel 2025 de la Commune :
 - Fendant : Cave des Promesses et Cave de la Colombe
 - Gamay : Cave du Tunnel
- Prise de connaissance de la décision du Conseil d'Etat rejetant le recours déposé par la Commune de Conthey dans le cadre d'une affaire de démolition et de reconstruction d'un chalet d'habitation dans les Mayens de My
- Validation de l'offre de l'agence Molk & Jordan Sàrl pour la refonte complète de l'identité visuelle de la Commune
- Validation des objectifs de législature 2025-2028
- Validation de la Charte de la Commune
- Nomination de Monsieur Stéphane Witschard au poste de Coordinateur Sécurité
- Proposition de l'organe de révision pour la législature au Conseil général : PKF Fiduciaire
- Validation de l'homologation du Plan de quartier les Rangs, de règlement y compris les lignes directrices pour les espaces extérieurs, ainsi que son rapport d'aménagement
- Validation de la mise à l'enquête publique du projet de réaménagement de la place de Sensine
- Validation des modifications du contrat de partenaires avec Lizerne et Morge SA
- Validation du Règlement interne pour l'organisation des lotos
- Prise de connaissance du rejet de trois recours déposés concernant les taxes eau
- Règlement des cimetières : validation du projet et transmission au Canton pour avis de principe
- Décision de refus d'une demande de dépôt de papiers dans les Mayens
- Validation de l'organisation d'une séance publique concernant la Rue des Grands Prés et l'Avenue de la Gare, le 26 août 2025 à 19h00 à la Salle polyvalente
- Horaires déchetterie 2026 : modifications des horaires avec ouverture le samedi en continu
- Octroi d'une subvention pour un livre sur les orgues valaisans
- Validation du concept de rénovation pour l'Ecole d'Erde
- Octroi de droits de cité communaux

Règlement communal sur la gestion des déchets

Le Conseil municipal a prononcé 13 mandats de répression pour des infractions au Règlement sur la gestion des déchets, pour un montant de CHF 4350.–

Personnel

Le Conseil municipal a procédé à l'engagement en contrat à durée indéterminée des nouveaux collaborateurs:

- **Witschard Stéphane**, coordinateur sécurité – Sécurité, dès le 1.7.2025
- **Maslahi Samira**, auxiliaire de l'enfance – Structure d'accueil, dès le 1.8.2025
- **Mba'a-Héritier Marie-Hélène**, éducatrice de l'enfance – Structure d'accueil, dès le 1.8.2025
- **Métraiiller Cédric**, auxiliaire intendance – Structure d'accueil, dès le 1.8.2025



Le Conseil municipal de Conthey est heureux d'accueillir M. Stéphane Witschard qui va occuper la fonction de coordinateur sécurité dès le 1^{er} juillet 2025. La Sécurité est un service transversal qui implique divers partenaires dont certains dépendent directement de l'administration municipale (Police municipale, dangers naturels et cours d'eau, inspection des bâtiments), mais qui concerne également des corps composés de miliciens tels que les pompiers et l'EMCR. Le poste de coordinateur sécurité permettra d'avoir une vue d'ensemble sur tous les éléments composant la chaîne sécuritaire. Nous sommes persuadés que M. Witschard, de par son parcours professionnel et ses formations, a toutes les qualités pour relever ce défi et lui souhaitons d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil Municipal a pris note de la fin des contrats à durée indéterminée suivants:

- **Rolla Rachèle**, assistante socio-éducative – Structure d'accueil, au 30.6.2025
- **Dayer Véronique**, responsable bibliothèque – Bibliothèque, au 30.6.2025
- **Sauthier Cathy**, assistante socio-éducative – Structure d'accueil, au 31.7.2025
- **Bovard David**, directeur technique – Services techniques, au 31.8.2025
- **Seifert Bénédicte**, déléguée régionale à l'intégration – Intégration, au 31.8.2025
- **Vouillamoz David**, responsable Parcs et jardins – Parcs et jardins, au 31.8.2025

Le Conseil municipal tient à adresser ses remerciements en particulier à **Mme Véronique Dayer** pour son engagement auprès de la Commune de Conthey pendant 35 ans, notamment pour ses 20 années en tant que responsable de la bibliothèque de Plan-Conthey et Châteauneuf.

Nous félicitons nos apprenties pour la réussite de leur formation et le chemin accompli durant ces trois années:

- **Dubuis Tiffany**, CFC d'employé de commerce
- **Mendez Cubillos Inaya**, CFC d'assistante socio-éducative

Nous les remercions pour leur investissement, de même que les formateurs et les collaborateurs qui les ont accompagnées tout au long de leur formation. Nous leur souhaitons un bel avenir professionnel.



Tiffany Dubuis et Inaya Mendez Cubillos

CONSEIL GENERAL

Au cours de la séance du 25 mars 2025, le Conseil général a pris, entre autres, les décisions suivantes :

Le Conseil général s'est réuni en pour une séance d'information le 25 mars.

Une présentation du règlement du Conseil général a été effectuée pour les nouveaux élus.

Les points suivants ont été traités :

Modification du règlement du Conseil général.

Résolution : modification du délai pour le dépôt.

Indemnités et vacations : modification et validation pour la législature 2025-2028.

Nomination de la commission des règlements :

Alliance Communale : M. Ralph Pellissier, Président. Mme Sandra Solliard, M. David Sarrasin

Les Verts/PS : Mme Gloria Giberti-Udry

UDC : M. Daniel Ruchat

Le Centre : M. Jean-Marc Cheseaux, Mme Jill Hedinger-Szekely

Nomination de la Commission Agglo/mobilité :

Alliance Communale : M. Mathieu Dorsaz, Mme Ariane Duc

Le Centre : Mme Jill Hedinger-Szekely

Les Verts/PS : Mme Gloria Giberti-Udry

UDC : M. Julien Iten, Président

Séance du 16 juin 2025

La grande majorité des membres présents ont suivi les recommandations de la COGES et ont accepté les comptes 2024 de la municipalité, un seul refus !

Quatre postulats ont été traités :

1. Alliance communale : Gratuité des transports publics sur l'ensemble du territoire communal pour les personnes à l'AVS.

2. Le Centre : Création d'un couvert en plaine.

3. Le Centre : Création de places de jeux dans tous les villages.

4. Les Verts/PS : Places de parcs pour les vélos.

Ces postulats, tous acceptés sont transmis à l'exécutif pour traitement.

Le programme de législature 2025-2028 a été présenté par les membres de l'exécutif pour tous les dicastères.

Lors de l'assemblée bourgeoisiale la nouvelle commission bourgeoisiale a été nommée.

Membres : Sabrina Ruchat, Valentin Quennoz, Joël Berthoud, Didier Berthouzoz, Cédric Udry, Guillaume Papilloud (Rapporteur), Jean-Daniel Vergères (Président).

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

Lors de la séance plénière du 16 juin 2025, l'Assemblée bourgeoisiale a :

- approuvé le compte 2024 de la Bourgeoisie ;
- nommé la société PKF Fiduciaire SA en tant qu'instance de révision ;
- accepté d'accorder le droit de Bourgeoisie à M. Sébastien Moret.
- nommé 7 membres de la Commission bourgeoisiale, soit :
 - M. Berthoud Joël ;
 - M. Berthouzoz Didier ;
 - M. Papilloud Guillaume ;
 - M. Quennoz Valentin ;
 - Mme Ruchat Sabrina ;
 - M. Cédric Udry ;
 - M. Vergères Jean-Daniel

AVIS OFFICIELS

Bourses et prêts d'études 2025/2026

En complément au soutien à la formation octroyé par l'Etat du Valais, la Commune de Conthey accorde également des bourses et prêts d'études représentant le 20% des sommes allouées par le Canton (au maximum CHF 5'000.00), l'objectif étant de faciliter l'accès aux études secondaires, universitaires, techniques et professionnelles, mais également de favoriser l'apprentissage et de promouvoir le perfectionnement professionnel.

Pour bénéficier de ce soutien supplémentaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

Avoir formulé une requête à l'Etat du Valais et être au bénéfice d'une décision positive de la Commission cantonale :

1. Les requêtes sont à adresser directement à l'Etat du Valais via le site Internet <https://www.vs.ch/web/saajf/demande-de-bourses-et-prets-d-etudes> ou au moyen du formulaire officiel à télécharger via la même adresse et à transmettre au Département de l'économie et de la formation – Section des bourses et prêts d'études – Planta 1 – 1950 Sion ;
2. Être citoyen suisse, domicilié à Conthey depuis 5 ans au moins ou être ressortissant étranger établi sur le territoire communal depuis 10 ans au moins.

Le formulaire communal de demande d'allocations de formation doit être adressé à **Commune de Conthey – Service Formation – Route de Savoie 54 – 1975 St-Séverin** d'ici au 31 décembre de l'année scolaire en cours ou dans les 30 jours suivant la décision positive de l'Etat du Valais.

Contribution à la famille

La Commune a décidé de renouveler l'action cette année. Les bénéficiaires sont les enfants domiciliés sur le territoire de la Commune de Conthey au 31 décembre 2024 et âgés de 0 à 18 ans durant l'année de l'action.

- **Les enfants de 0 à 5 ans** reçoivent 2 bons « Famille » de CHF 50.00 chacun à faire valoir pour l'achat et la location de matériel auprès des commerces prestataires reconnus.
- **Les enfants de 6 à 18 ans** reçoivent 1 bon « Famille » de CHF 50.00 à faire valoir pour l'achat et la location de matériel auprès des commerces prestataires reconnus et 3 bons « Sport et culture » de CHF 50.00 chacun à faire valoir pour le paiement des cotisations aux entités culturelles et sportives reconnues comme prestataires et figurant sur la liste officielle, pour le paiement de cours donnés par des professeurs qualifiés dans ces domaines d'activité et pour le financement du « Magic Pass ».

Les bons ont été envoyés aux familles début juin et sont à faire valoir jusqu'au 31 mars 2026.

Les nouvelles sociétés participantes à l'action 2025 sont :

- L'Aïdido Club Valais Sion
- L'Association Music4all
- Le Rugby Club Leytron

La directive communale relative à cette action, ainsi que la liste des prestataires reconnus, sont disponibles sur le site Internet de la Commune de Conthey, via le lien suivant :



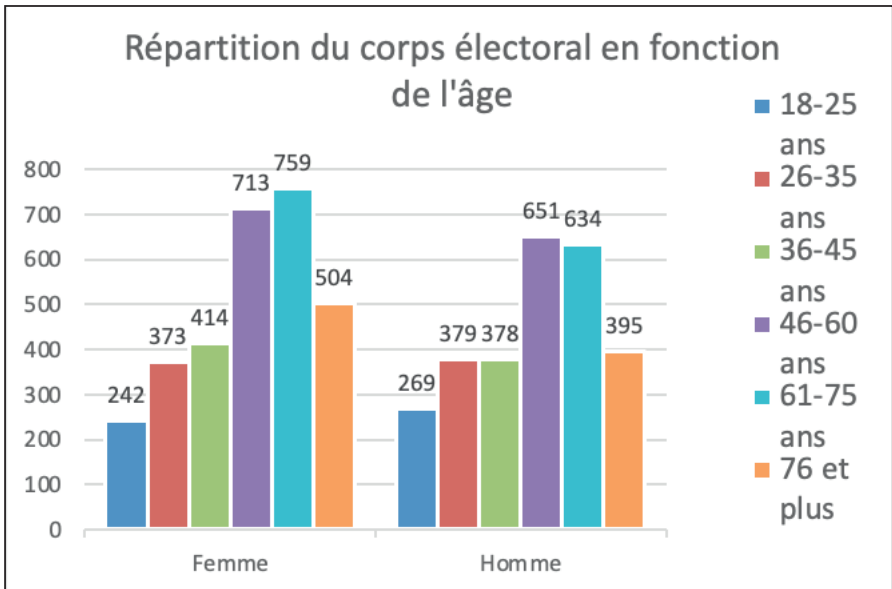
Nous rappelons que les bons sont libellés au nom de l'enfant et sont valables **uniquement pour son propre usage**. Ils ne sont en aucun cas transmissibles, même au sein de la fratrie. Un contrôle strict sera effectué par les commerces, clubs et sociétés sur la base de la pièce d'identité du bénéficiaire.

Qui vote dans notre commune ? Trois scrutins passés à la loupe

Alors que débute la nouvelle période législative, les chiffres de participation des citoyennes et citoyens contheysans aux trois dernières élections relèvent des tendances nettes. Qui vote ? Où ? Dans quelles tranches d'âges se situent les électeurs et les électrices les plus assidus ? Petite plongée dans les urnes.

Les statistiques portent sur **l'élection du Conseil municipal** (13 octobre 2024), **l'élection du Conseil général et de la Vice-présidence** (10 novembre 2024) et **les élections cantonales** (2 mars 2025). Pour chacune, les données ont été analysées selon la tranche d'âge des votants, leur genre, ainsi que leur localité de résidence. Ces données ont ensuite été comparée avec la structure du corps électoral. Le taux de participation à ces trois scrutins se monte à 46% pour le premier, 48% pour le deuxième et 43% pour le dernier.

Analyse du registre électoral

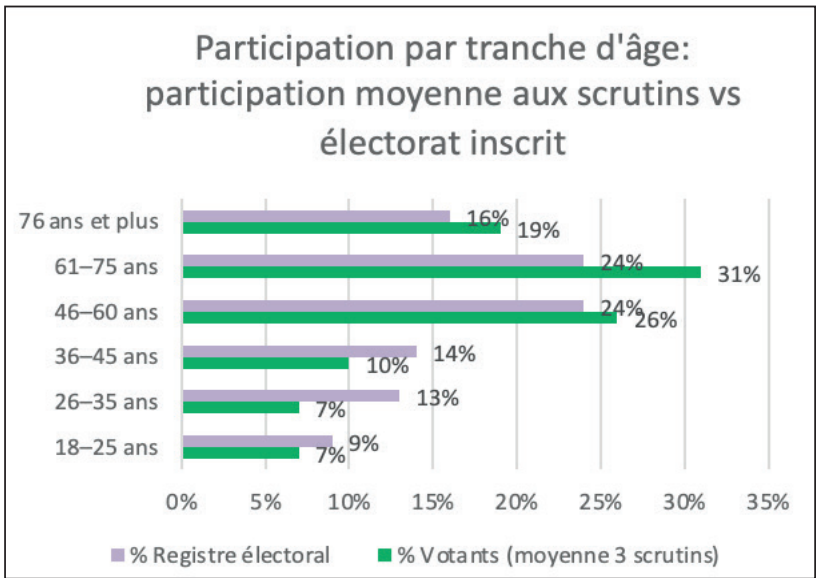


Attardons-nous tout d'abord sur la composition du registre électoral. La Commune compte 5711 électeurs et électrices inscrits au 31.12.2024.

Les femmes représentent 53% du corps électoral. Si l'écart entre les sexes est relativement faible dans les tranches d'âges les plus jeunes, il devient significatif **après 60 ans**, où l'on recense **plus de 230 électrices de plus que d'électeurs dans ces tranches**. La structure par âge montre un corps électoral vieillissant près de 40% des inscrits ont plus de 60 ans, tandis que les moins de 35 ans ne représentent que 22% du total. Sur le plan géographique, sans surprise, **le poids électoral se situe en plaine** avec 60% des électeurs.

En résumé, le portrait type de l'électeur inscrit est une femme de plus de 60 ans résidant en plaine, probablement issue des tranches 61-75 ou 76 ans et plus.

Participation par tranche d'âge



Les 46-75 ans: moteur de la participation

Dans les trois scrutins analysés, on constate que ces deux tranches, les 46-60 ans et les 61-75 ans réunissent **57% des votants en moyenne**, alors qu'elles ne représentent que **48% des inscrits**. Leur mobilisation constante en fait **le cœur électoral de la commune**. Les **61-75 ans** se distinguent tout particulièrement avec **31% des votants pour seulement 24% du registre**.

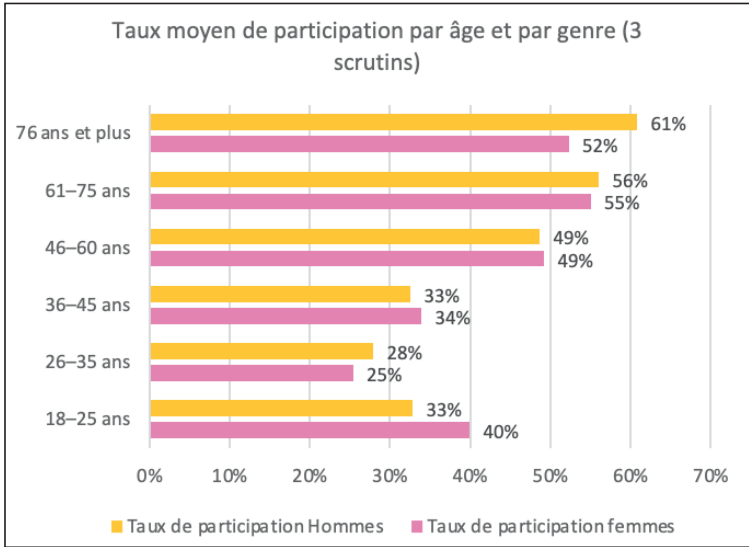
Les plus de 76 ans: encore bien présents

Bien qu'ils constituent **16% du registre électoral**, leur poids parmi les votants est légèrement supérieur (**19%**), mais leur participation reste en retrait par rapport aux deux tranches précédentes. Cela peut s'expliquer par des facteurs liés à l'âge ou à la mobilité.

Les électeurs fantômes: les 26-35 ans

Les **26-35 ans** sont les plus sous-représentés, avec **seulement 7% des votants pour 13% des inscrits**.

Participation par genre : quelques nuances



Certes, la courte majorité féminine observée dans le registre électoral (53%) se reflète dans les urnes. Toutefois, la surreprésentation des dames dans les tranches d'âge les plus âgées n'implique pas systématiquement une participation plus forte de leur part.

En moyenne, sur les trois élections, les taux de participation sont similaires entre les deux sexes, avec quelques variations selon les âges :

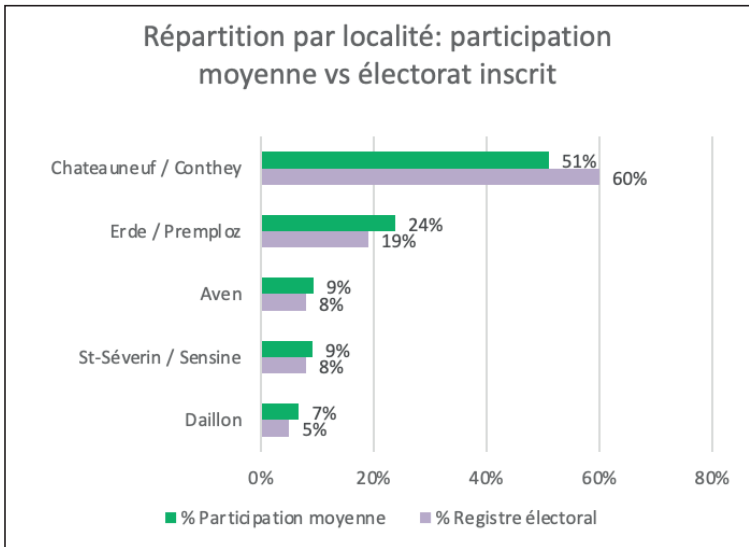
- **Les hommes sont plus assidus au-delà de 75 ans ;**

- Entre 18 et 25 ans, ce sont les femmes qui sont **plus mobilisées**, avec un écart de 7 points ;

- Dans la tranche 46-60 ans, **la parité est parfaite**, avec un taux identique de 49% ;

Cependant, ces écarts restent modestes, mais illustrent que la participation n'est pas uniforme et varie selon les générations.

Erde surperforme, Conthey sous-exploite son potentiel



Sur le plan géographique, la plaine étant le centre de gravité électoral, regroupant 60% des électeurs inscrits, elle fournit logiquement la majorité des suffrages exprimés.

Cependant, en proportion, **les villages des Hauts de Conthey participent davantage** que leur poids dans le registre ne le laisserait penser. C'est notamment le cas **d'Erde - Premplaz**, dont la participation est légèrement supérieure à sa part démographique, confirmant une mobilisation forte et stable, malgré une population plus restreinte. À l'inverse, **Conthey, bien que dominante, ne convertit pas pleinement son poids électoral en votes effectifs.**

Conclusion

En définitive, l'analyse de la participation aux trois scrutins montre une remarquable **stabilité dans les comportements électoraux**. Que ce soit pour l'élection au Conseil municipal, au Conseil général ou lors des élections cantonales, les mêmes profils se mobilisent en priorité. Les électeurs et les électrices âgés de 46 à 75 ans constituent systématiquement le cœur de l'électorat actif, avec une surreprésentation marquée par rapport à leur poids dans le registre électoral. Cette tranche d'âge forme ainsi le socle stable de la participation aux élections. Ensuite, les différences entre hommes et femmes sont contenues : les taux de participation sont proches, avec quelques variations selon l'âge.

Enfin, les disparités entre les villages se confirment d'un scrutin à l'autre : Conthey domine mécaniquement, en volume, mais les villages du Haut affichent une participation proportionnellement plus élevée. La mobilisation des électeurs reste donc prévisible. Ces constats ne sont pas nouveaux, mais restent d'actualité : **mobiliser les jeunes et mieux répartir la participation entre les villages.**

Avenir Santé

La commune de Conthey se réjouit de la récente ouverture le 5 mai dernier de la permanence et du centre médical Avenir Santé à la rue du collège à Châteauneuf.

Depuis quelques mois, l'ouverture de cette permanence médicale permet d'offrir aux contheysans un service de proximité pour la prise en charge des urgences médicales non vitales. A ses côtés, le nouveau centre médical vient compléter l'offre de soin sur notre territoire, dans un contexte où il devient de plus en plus difficile de trouver un médecin disponible.

La permanence médicale est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 et le centre médical (consultations sur rendez-vous) est ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez sans autre vous rendre sur leur site : www.avenirsante.ch, ou alors les appeler au 027 566 76 00

INFRASTRUCTURES & ÉQUIPEMENTS

Phase de test de fermeture d'axes routiers

Conformément au Plan directeur de la mobilité établi en 2023 et, afin d'améliorer la sécurité et le bien-être des citoyens (usagers, riverains, écoliers, etc.), le Conseil municipal de Conthey a décidé d'effectuer des phases test de fermeture de certains axes routiers.

Le but de ces mesures est de réduire la circulation motorisée sur certains tronçons très fréquentés par du trafic de transit. Ces fermetures seront mises en place pour une durée de 6 mois, dès l'automne 2025. Au terme de ces phases test, un bilan sera établi pour chaque projet afin de déterminer si ces mesures améliorent la situation et doivent être pérennisées.

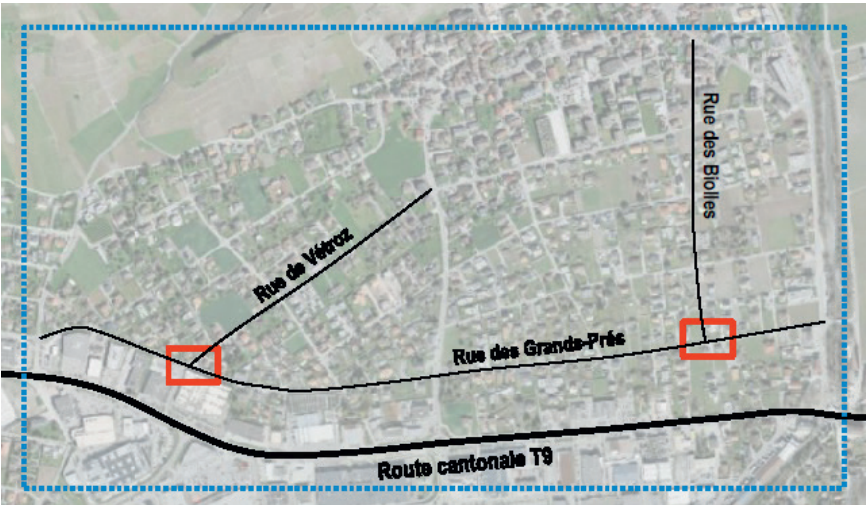
1^{re} mesure : Plan-Conthey, rue des Grands-Prés

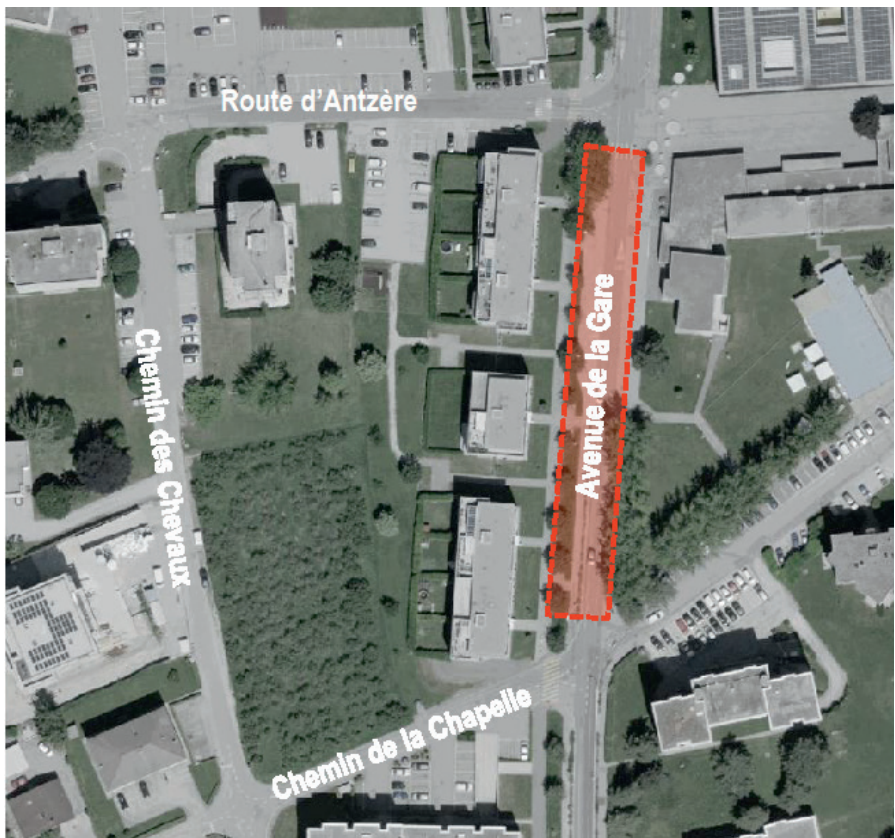
Cette première mesure vise à dissuader les automobilistes, voulant éviter le trafic dense de la route cantonale (T9), d'emprunter la rue résidentielle des Grands-Prés, qui est parallèle à la T9. Les aménagements obligeront les véhicules motorisés à tourner au premier carrefour, entraînant des détours qui décourageront, à moyen terme, l'usage de cette déviation pour gagner du temps. La Rue des Grands-Prés sera toujours accessible aux riverains, mais certains devront peut-être modifier leur habitude afin de gagner leur domicile. La mobilité douce ne sera pas impactée par ces mesures.

Afin de maintenir les véhicules sur la T9, voire sur la Route des Rottes, des aménagements seront apportés aux carrefours suivants :

- Rue des Grands-Prés / Rue des Biolles
- Rue des Grands-Prés / Rue de Vétroz

Schéma de circulation prévu



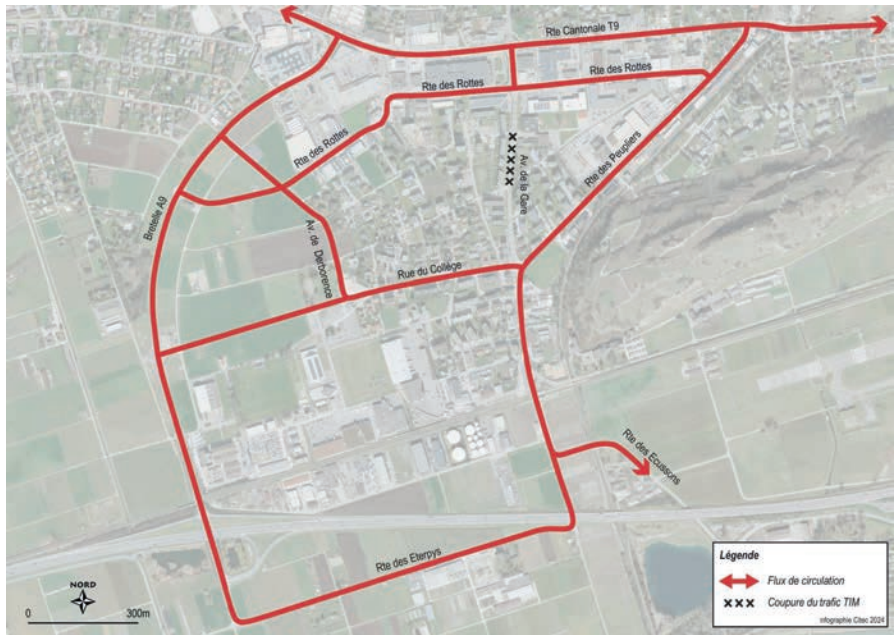


2^e mesure : Châteauneuf-Contthey, avenue de la Gare

Quelque 9'500 véhicules/jour passent devant le centre scolaire et la structure d'accueil à l'Avenue de la Gare à Châteauneuf. Pour comparaison, 10'000 véhicules empruntent la Route des Rottes et plus de 13'500 la route principale T9.

Dans le but de supprimer le trafic de transit à l'Avenue de la Gare, un tronçon situé devant le centre scolaire de Châteauneuf sera fermé à la circulation, à l'exception des bus et de la mobilité douce. La sécurité des nombreux écoliers et usagers de la structure d'accueil en sera ainsi renforcée.

Au Nord, la circulation sera interdite dès l'intersection « Avenue de la Gare/Route d'Antzère » et au Sud dès le carrefour « Avenue de la Gare / Chemin de la Chapelle ». Un obstacle sera installé sur le Chemin des Chevaux afin d'éviter un report de transit sur cet axe.



Le trafic de transit se fera principalement par la route des Rottes, la route des Peupliers, la route des Eterpys et la bretelle de l'A9.

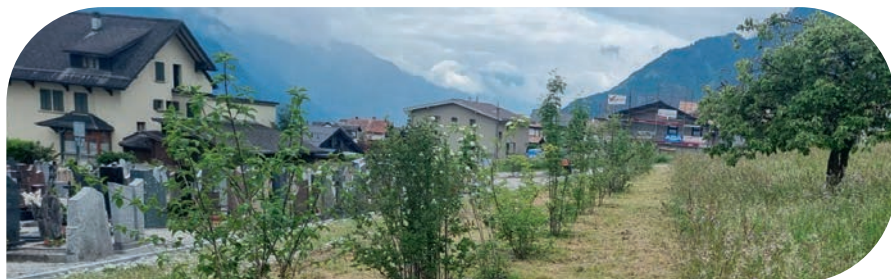
Ces deux projets ont été étudiés par un bureau d'ingénieurs conseils en collaboration avec les Services techniques communaux, la Police municipale et la CCSR (Commission cantonale de signalisation routière). Cette dernière a approuvé ces dossiers pour une phase test de 6 mois dès la pose de la signalisation, conformément aux exigences de l'OSR (Ordonnance sur la signalisation routière).

Pour toutes questions, nous vous laissons le soin de contacter la Police communale 027 345 56 40 ou les Services techniques 027 345 56 60.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à une séance d'information ouverte au public **le mardi 26 août 2025 à 19h00 à la Salle Polyvalente.**

Remplacement de la haie de thuyas – Cimetière d’Erde

La Commune de Conthey a procédé au remplacement de la haie de thuyas au cimetière d’Erde. Environ 110 mètres linéaires de haie ont été arrachés pour permettre la plantation d’une nouvelle haie vive. Une bordure en granit délimite le cimetière et permet de servir de séparation et de retenue. Un remblayage avec du gravier a été réalisé entre la bordure et la haie et un système d’arrosage goutte-à-goutte a également été mis en place pour assurer une irrigation économe en eau. Avec des plantes mellifères et des floraisons espacées sur l’année, cette nouvelle haie offre un garde-manger ainsi qu’un refuge à la faune et joue un rôle de corridor écologique au cœur du village d’Erde. Ce projet, co-financé par l’Agglo Valais, vise à renforcer la biodiversité et à améliorer la qualité du paysage.



Entretien des monuments funéraires

Les Services techniques rappellent que les cimetières de la Commune sont des lieux de recueillement pour chacun. Toutes les mesures sont mises en œuvre afin de préserver un ensemble harmonieux et conforme au caractère particulier de ces lieux.

Il est important de veiller à ce que l’entretien des monuments respecte le règlement communal sur les cimetières selon les articles 6 et 7 ci-dessous :

Article 6, Décoration florale

La décoration florale des tombes, au moyen de plantes annuelles ou vivaces, est autorisée. Il est interdit de planter sur les tombes, des arbres de haute futaie ou toute autre plante qui, par sa croissance peut empiéter sur les tombes voisines, ou dépasser les dimensions maximales autorisées pour les monuments.

L’entretien et l’ornementation des tombes incombent à la famille du défunt : les couronnes ou bouquets de fleurs, naturelles et artificielles, seront enlevés dès qu’ils seront défraîchis.

Les monuments, croix ou emblèmes funéraires qui ne sont pas convenablement entretenus, seront enlevés après un avertissement à l’un des proches parent du défunt. - Il est interdit de suspendre des couronnes aux croix.

Décoration du columbarium

Toute décoration et plantation quelconque contre le columbarium est interdite. Seule la pose d’une décoration florale ou autre sur la plaque de fermeture du columbarium, est tolérée pour autant qu’elle soit parfaitement entretenue. - Les pots de fleurs ou garnitures florales fanés ou mal entretenus seront ôtés d’office par les employés communaux responsables de l’entretien du cimetière.

Article 7, Entretien

L’administration communale prend toutes les mesures nécessaires pour que les cimetières et leurs différentes sections constituent un ensemble harmonieux et conforme au caractère particulier des lieux.

Elle ordonne l’entretien des tombes et met les frais éventuels à la charge des familles concernées.

Lorsqu’un monument est détérioré, ou qu’il menace de s’écrouler, la famille doit le faire réparer ou l’enlever dans un délai de trente jours après l’avertissement donné par la Commune. - Si ce travail n’est pas exécuté dans les délais, celle-ci fera enlever le monument aux frais de la famille.

Les Services techniques se tiennent naturellement à disposition pour tout conseil relatif à l’entretien des monuments funéraires.

Merci de votre compréhension et de votre coopération dans le respect de ces lieux dédiés au souvenir.

BATIMENTS & CONSTRUCTIONS

Nouvelle nurserie-crèche de Châteauneuf

La Commune de Conthey se réjouit d'annoncer que les travaux de la future nurserie-crèche de Châteauneuf progressent au rythme planifié. Le chantier, conduit avec rigueur et professionnalisme, permettra d'ouvrir ce nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance dès **le mois de janvier 2026**.

Ce projet structurant s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de renforcer l'offre d'accueil pour les familles contheysannes, en particulier dans le secteur en plein essor de Châteauneuf. La nouvelle structure accueillera des enfants en âge préscolaire dans un environnement pensé pour leur bien-être, leur sécurité et leur épanouissement.



La Commune tient à remercier chaleureusement tous les intervenants du projet: les services communaux impliqués, les mandataires, les entreprises locales, ainsi que l'équipe de direction du futur établissement. Chacune et chacun contribue, par son savoir-faire et son engagement, à faire de ce lieu un espace de vie accueillant, fonctionnel et adapté aux besoins des plus petits.

Nous saluons également le soutien des autorités communales et cantonales, qui ont permis de concrétiser cette réalisation dans les délais impartis, en tenant compte des impératifs budgétaires, techniques et pédagogiques.

Rénovez votre logement, la Commune vous soutient

Subventions communales pour vos travaux d'efficacité énergétique, **rétroactives au 1^{er} janvier 2025**.

La Commune de Conthey renforce son engagement en faveur de la transition énergétique en proposant un soutien financier à ses habitantes et habitants pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ces aides s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur les énergies renouvelables, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les subventions seront rétroactivement accordées pour l'année 2025, à condition que les promesses de subventions cantonales aient été délivrées.

Qui peut en bénéficier?

Les subventions s'adressent aux propriétaires domiciliés sur le territoire communal.

Le montant alloué peut atteindre jusqu'à CHF 10'000.– par bâtiment, en fonction du type de travaux réalisés et dans la limite du budget annuel disponible.

Travaux soutenus

Les mesures suivantes peuvent bénéficier d'un soutien:

- Étude énergétique (jusqu'à CHF 1'500.–, pour un Certificat énergétique cantonal des bâtiments, CECB Plus)
- Remplacement du chauffage (jusqu'à CHF 3'000.– pour une pompe à chaleur ou un système à bois)
- Raccordement à un chauffage à distance
- Renforcement de l'isolation thermique
- Amélioration de la classe énergétique
- Installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques

Comment faire une demande?

Les demandes doivent être déposées avant le début des travaux. Elles seront évaluées sur la base des critères définis par le Canton et le Conseil municipal.

Informations pratiques

- Conditions et formulaire: www.conthey.ch
- Contact: energie@conthey.ch

TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT

Biodiversité

Qu’est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est un mot composé des mots « bio » qui signifie vie et diversité. En résumé cela renvoie à la biodiversité de la vie sur la Terre. La biodiversité est le fondement même de la vie humaine. Elle se situe à trois niveaux: les **milieux** (écosystèmes), les **espèces** et les **gènes**. Ces trois niveaux interagissent entre eux.

Pourquoi encourager la biodiversité ?

Une biodiversité riche et ses services écosystémiques sont bénéfiques pour l’économie et la société. La société est dépendante de la biodiversité qui est essentielle à notre qualité de vie, car nous lui devons nourriture, eau, air, vêtements, énergie, etc. Actuellement, **la biodiversité est gravement menacée** et diverses activités humaines accélèrent l’extinction des espèces.

D’où provient cette perte de biodiversité ?

Le déclin de la biodiversité provient de multiples facteurs, telle que **la perte d’écosystèmes** susceptibles d’accueillir les espèces, au profit de surfaces de construction (bâtiments et routes). L’utilisation excessive **d’engrais** et de **pesticides** pour une production intensive, qui fragilise la qualité des écosystèmes, ainsi que **les espèces exotiques envahissantes** nuisibles aux habitats.

Comment favoriser la biodiversité ?

Pour favoriser la biodiversité, il est conseillé de réduire la fréquence de fauche des talus. Deux coupes par an suffisent, réalisées aussi tard que possible – idéalement après le 15 juin – afin de permettre aux plantes de fleurir et aux insectes de se développer et de nidifier.

Les haies indigènes doivent également être favorisée, car elles servent de refuge et de garde-manger pour de nombreux animaux, insectes et oiseaux.

Les espaces extérieurs peuvent également être repensés en remplaçant les pelouses classiques par des prairies naturelles. Ces dernières offrent un habitat riche pour de nombreuses espèces. Leur entretien peut être similaire à celui des talus, avec une fauche limitée et tardive.



La lutte contre les plantes envahissantes, telles le Bunias d’Orient, la Vergerette que l’on retrouve sur notre territoire, est un autre enjeu crucial pour préserver les écosystèmes locaux. Ces espèces peuvent menacer la flore indigène et appauvrir la biodiversité.

Enfin, l’aménagement de petits habitats – comme des tas de branches, des murgiers ou des amas de pierres – offre refuge et nourriture à la faune, renforçant ainsi la diversité biologique du lieu.

Néobiotes

A quoi renvoie le terme «néobiote»?

En Suisse, on parle de néobiotes pour désigner des espèces (animales, végétales ou autres) qui ont été introduites en Europe par l'homme, volontairement ou non. Lorsqu'elles se répandent rapidement et causent des problèmes pour l'environnement, la société ou l'économie, on les appelle alors espèces envahissantes. L'arrivée des néobiotes en Suisse augmente constamment. Elle est liée à l'augmentation de la mobilité des personnes et marchandises.

Il existe trois modes d'introduction principaux qui sont l'introduction volontaire, l'introduction involontaire (flux de personnes et marchandises) et la migration active.

Dès la découverte d'un néobiote, il est essentiel de mettre en place les mesures nécessaires pour limiter sa propagation et protéger l'environnement.

Catégories de néobiotes

On distingue trois catégories de néobiotes:

- Les **néozoaires**: animaux;
- Les **néophytes**: plantes;
- Les **néomycètes**: microorganismes.



Le secteur agricole sous pression

Chaque année, les néobiotes mettent le secteur agricole suisse sous pression croissante.



De nombreuses néophytes envahissantes se sont implantées sur notre territoire, comme **le buniac d'Orient, la vergerette annuelle, le souchet comestible, le solidage du Canada, renouée du japon, le lupin**, etc.

En ce qui concerne les néozoaires envahissants, nous trouvons **le scarabée japonais, le moustique tigre, le frelon asiatique, la mouche drosophile du cerisier**.

Au niveau des néomycètes nous trouvons le **feu bactérien, la flavescence dorée, le chancre bactérien de la tomate**, etc.

Nous vous rappelons qu'en cas de suspicion ou de cas avéré, il est impératif d'**annoncer la situation** auprès du Canton soit au Service cantonal de l'agriculture (SCA) soit au Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP).

Des fiches techniques détaillées sur les néobiotes présents en Suisse sont disponibles sur le site internet de l'administration communale.



www.conthey.ch/fr/administration/services-techniques/territoire-environnement/agriculture-7982



Bunias d'Orient

Qu'est-ce le bunias d'Orient ?

Le bunias d'Orient est une plante envahissante problématique pour les surfaces agricoles qui impacte fortement la biodiversité. Une fois installée, elle est difficile à éliminer car les pratiques courantes comme le travail du sol, la fauche ou la pâture favorisent paradoxalement sa prolifération. Sa présence nuit à l'exploitation des prairies de fauche : ses tiges épaisses sèchent lentement, augmentant le risque de développement de moisissures dans le foin. De plus, elle peut entraîner une baisse significative du rendement des meilleures espèces fourragères. Dans les pâturages, le bunias d'Orient est délaissé par le bétail en raison de son goût prononcé rappelant celui du radis. Il peut également entraver la culture d'autres plantes, comme la vigne.



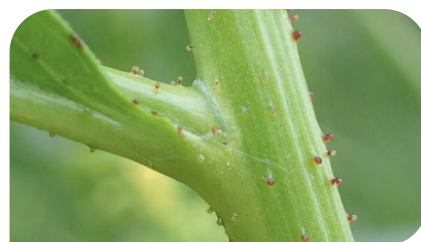
Expansion du bunias d'Orient

Le nectar du bunias attire de nombreux pollinisateurs, parfois au détriment des plantes indigènes qui s'en trouvent moins bien pollinisées. Compte tenu de la rapidité avec laquelle le bunias d'Orient se propage et de la difficulté à l'éliminer une fois installé, il est crucial de prévenir son expansion. Cela implique de mener des prospections régulières et ciblées, en particulier dans les milieux pionniers, les champs et les prés, afin de repérer rapidement les foyers émergents et d'intervenir sans tarder.

- Exploitation agricole : le bunias est en fruit en juin déjà, sa propagation est favorisée par les machines de fauche et par les transports du foin ;
- Autres sources de propagation : déplacement de terre contaminée, dépôts illégaux de déchets de jardins dans la nature, etc.

Reconnaître le bunias d'Orient ?

- Tige : Les tiges sont ramifiées pas ou peu poilues.
- Feuilles : Les feuilles près du pied sont pétiolées et profondément découpées. Les feuilles supérieures sont souvent entières et sans étiole beaucoup plus petites.
- Fleurs : Les fleurs sont constituées de 4 pétales jaune vif étalés et de 4 sépales verdâtre nettement plus courts que les pétales.
- Floraison : Entre mai et août.
- Fruits : Silicules contenant une à deux graines.



Lutter contre le bunias d'Orient

- Arracher une ou deux fois par an pendant deux ans avant la floraison (mai et juin), en retirant toutes les racines ;
- Faucher les plus grands peuplements deux fois par an (mai et juillet) au plus près du sol pendant cinq ans ;
- Semer le sol laissé nu pour éviter une recolonisation.

Les résidus de fauche pourront être laissés sur place si les Bunias sont en fleurs. En revanche, ceux-ci devront être évacués pour méthanisation chez GazEl SA, si les bunias sont déjà en graines, afin de les détruire.

Une des conséquences de cette lutte est de mettre à nu des surfaces susceptibles d'être rapidement colonisées par l'une ou l'autre espèces envahissante, d'où l'importance de végétaliser (semis, plants) après toute intervention, de mettre en place une surveillance et si besoin est, de répéter les interventions.

Feu bactérien

Qu'est-ce que le feu bactérien et quelles sont les plantes infectées ?

Le feu bactérien est une maladie des plantes très contagieuse causée par des bactéries. Outre les pommiers, les poiriers et les cognassiers, de nombreuses plantes ornementales très appréciées sont également touchées (aubépine, cotonéaster, néflier, buisson ardent, alisier, allouchier, cormier, sorbier, amélanchier). Les poiriers et les cognassiers sont plus sensibles que les pommiers.

Dans les vergers, les pépinières et les vergers haute-tige, la maladie peut causer d'importants dommages économiques. Il est donc recommandé d'éviter de planter des plantes ornementales sensibles au feu bactérien.

Quels sont les symptômes du feu bactérien ?

Les symptômes du feu bactérien sont les suivants :

- Nécroses et noircissement des organes atteints : fleurs, bouquets floraux, fruits, pousses, rameaux ;
- Des chancres au niveau des branches et tronc ;
- Flétrissement, dessèchement des jeunes pousses avec recourbement en crosse ;
- Présence d'exsudats sur pédoncules floraux, les fruits ou rameaux atteints.



Que faire en cas de feu bactérien ?

Les plantes concernées doivent être éliminées.

Les producteurs et productrices de fruits trouveront de plus amples informations sur la procédure à suivre en cas d'attaque de feu bactérien sous le site internet du Service de l'agriculture : www.vs.ch/web/sca/feu-bacterien

Si vous détectez des signes de feu bactérien dans votre jardin, vous devez éliminer toutes les plantes et les parties de plantes infectées. Ne pas composter les plantes et parties de plantes atteintes, mais les éliminer avec les ordures ménagères. Se désinfecter les mains et désinfecter les outils utilisés (par ex. en les passant au chalumeau ou en utilisant des désinfectants appropriés) afin d'éviter de propager la bactérie.

Fourmi *Tapinoma magnum*

Qu'est-ce que cette fourmi ? La fourmi *Tapinoma magnum* est une nouvelle espèce exotique envahissante en Valais.

Risques et menaces

Cette espèce de fourmi est influencée par les activités humaines. Elle crée un réseau de galeries repérable en surface par des ouvertures entourées de monticules de matériel excavé.

Elle peut occasionner une gêne importante pour les humains par leurs morsures désagréables et occasionner des dégâts conséquents par leur réseau de galeries souterraines.

Elles peuvent également pénétrer dans les habitations, notamment par les conduites électriques.

Description

Petite fourmi entièrement noire dont la taille varie entre 2 à 4 mm.

- Se déplace en nombre le long des pistes ;
- Est très réactive aux dérangements des nids ;
- Dégage une odeur de beurre rance lorsqu'elle est écrasée.



Prévention et lutte

- Aucun insecticide traditionnel n'a prouvé son efficacité.
- Il est recommandé de les faire identifier formellement et de faire appel à un spécialiste pour le traitement.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) soit par courriel à l'adresse suivante :

sfnp@admin.vs.ch soit par téléphone au 027 606 32 00.

Cessation de l'activité viticole - Que faire?

Vignes en friche ou abandonnées

Le maintien des ceps après l'arrêt d'une activité viticole peut devenir un foyer de parasites nuisibles au vignoble. Des parcelles abandonnées, non arrachées, sont susceptibles d'héberger en grand nombre le vecteur de la Flavescence dorée ainsi que l'agent pathogène lui-même, représentant ainsi une menace sérieuse pour l'ensemble du vignoble valaisan.

C'est pourquoi l'art. 21 al. 1 de l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 – OVV prévoit: « Sur le plan viticole, les vignes mal entretenues ou laissées à l'abandon et qui présentent un risque phytosanitaire pour d'autres vignes doivent être mises en fermage ou arrachées avant le départ de la végétation l'année qui suit la constatation d'abandon ». Le changement de nature de la parcelle, en cas d'arrachage de la vigne, doit être annoncé à l'Office de la vigne et du vin par le propriétaire avant le 31 mai suivant l'arrachage (art. 17 de l'ordonnance cantonale du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin), ainsi qu'au préposé agricole de la Commune.

Arrachage et élimination des ceps

Pour limiter la propagation de maladies, il est essentiel de retirer et de détruire les ceps arrachés. La destruction doit être réalisée par broyage et compostage, et ne doit pas se faire à proximité des parcelles de vigne.

Si le transport des souches n'est pas possible, une incinération sur place peut être envisagée. Dans ce cas, une dérogation pour feu en plein air doit être demandée auprès de la commune, avec le préavis du Service cantonal de l'environnement. Nous vous rappelons qu'il est strictement **interdit** d'utiliser ou de distribuer les ceps arrachés aux particuliers pour un **usage en bois de chauffage**. En effet, le bois traité ne peut en aucun cas être utilisé comme combustible, en raison des risques sanitaires et environnementaux. De plus amples informations peuvent être obtenus auprès du Service de l'Environnement.

Entretien de la parcelle à la suite de l'arrachage

Plusieurs options s'offrent aux propriétaires pour la gestion de ces parcelles:

- Laisser la nature faire son œuvre, avec un minimum d'entretien pour ne pas gêner les voisins;
- Installer une culture fruitière;
- Aménager une prairie ou jachère florale pour la promotion de la biodiversité.

Si la première option, à savoir la mise en friche, est retenue, un entretien régulier reste indispensable, en fonction de la pousse du couvert végétal, afin:

- de ne pas nuire au voisinage;
- de limiter l'apparition de plantes envahissantes ou néophytes.

La pratique de fauches alternées est recommandée: elle favorise le développement de la biodiversité. Les résidus de fauche (herbes, branches) laissés au sol offrent des refuges naturels pour les petits animaux et les oiseaux.



Derborence – Site protégé

Début mai, l'ouverture de la route menant à Derborence ravit toutes celles et ceux qui portent ce lieu dans leur cœur, qu'ils y séjournent à la saison ou non. De nombreux touristes s'y rendent également, heureux de le redécouvrir ou de l'explorer pour la première fois.

Entre autres faits remarquables, la vallée de Derborence est totalement incluse dans le District franc fédéral (DFF) du Haut-de-Cry, et est inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Ce qui en fait l'un des paysages de Suisse les plus protégé et les plus précieux !

Précieux non pas pour la diversité des activités humaines qu'il est possible d'y faire, mais bien pour **ses richesses botaniques, géologiques et zoologiques** entre autres. Cette mosaïque exceptionnelle de milieux naturels justifie des mesures de protection très strictes qui sont, malheureusement, souvent perçues comme des privations de liberté. C'est effectivement un lieu où les autres espèces vivantes sont mises à l'honneur, et l'humain est convié à les observer silencieusement et à distance respectueuse.

Des panneaux du DFF situés à l'entrée de la vallée et aux endroits-clés donnent aux visiteurs de précieuses informations sur la faune présente et le comportement à adopter pour garantir leur tranquillité. Le long du sentier du lac, de nouveaux panneaux d'information (photo ci-contre) ont été posés en fin de saison 2023. Ils indiquent clairement le périmètre de la réserve absolue et les prescriptions particulières qui s'y rattachent.

Le respect des règles s'améliore progressivement, mais il reste important de rappeler les plus évidentes, comme ne pas laisser de déchets ou tenir son chien en laisse. Chacune et chacun a la responsabilité de contribuer à la préservation de ce site, en adoptant un comportement exemplaire. Ce joyau naturel, comme toute chose précieuse, demande attention, soin et bienveillance.

TERRITORI DA
 PROTEGGIUN
 SVIZZERA
 SVIZZER
 AREA
 PROTETTA
 SVIZZERA

Site naturel protégé

DERBORENCE

1	Types d'aire protégée ZONE ALLUVIALE, FORÊT	Niveaux de protection CANTONAL ET FÉDÉRAL	Commune CONTHEY	Surfaces 32 ha, 16,4 ha	Altitude 1450 à 1560 m
----------	---	---	---------------------------	---------------------------------------	----------------------------------

Le paysage alpin d'exception de Derborence a été façonné par les deux gigantesques éboulements du XVIII^e siècle qui ont fait naître le lac. Les glaciers et les cours d'eau ont formé cette vallée encaissée et les imposantes parois des Diablerets. Au sud du lac se trouve l'une des dernières forêts primaires montagnardes de Suisse. Celle-ci accueille de nombreuses richesses naturelles, comme des sapins pluricentennaires, des pics tridactyles ou des salamandres noires, et se voit régulièrement survolée par le gypaète barbu.

The map shows the Derborence area with a red dashed line indicating the 'PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ AU NIVEAU CANTONAL' and a red solid line indicating the 'ZONE ALLUVIALE D'IMPORTANCE NATIONALE'. A scale bar shows 0, 100, 200, 300 m. A north arrow is in the top right corner.

A detailed illustration of a Gypaète barbu (Gypaeus barbatus) in flight, showing its large wings and distinctive yellow and brown plumage.

chiens en laisse

ne quittez pas les chemins

emportez vos déchets

capture interdite

cueillette interdite

cueillette de champignons interdite

camping interdit

caravaning interdit

modèles réduits ou drones interdits

feux interdits

baignade interdite

navigation interdite

PROTECTION

Depuis 1911, le secteur Haut de Cry/Derborence, d'une surface de 58,2 km², est un district franc fédéral. La chasse y est interdite.

En 1959, Pro Natura fait l'acquisition d'un secteur de forêt primaire, de deux alpages (Vérouet et Fenadze) et bénéficie d'une servitude pour le lac et ses environs. Avec ses 260 hectares, Derborence est la plus grande réserve naturelle de la section valaisanne.

Le 30 mars 1961, le Conseil d'Etat déclare la forêt vierge, le lac de Derborence et la zone située au nord-est «site protégé» et «réserve absolue de faune et de flore». La décision de protection (voir la carte ci-dessus) est actuellement en cours de révision.

Le site inclut également une zone alluviale d'importance nationale et fait partie depuis 1977 de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP).

Salamandre noire
Salamandrina atra

A detailed illustration of a Salamandre noire (Salamandrina atra), showing its dark body and lighter underparts.

+ D'INFORMATIONS
> Décision de protection
> Carte online

MEHR INFORMATIONEN
> Entscheid Schutzgebiet
> Online-Karte
> Übersetzung

OBSERVATIONS ORNITHOLOGIQUES
> Consultez les observations récentes

www.ornitho.ch

Sabot de Vénus
Cypripedium calceolus

A detailed illustration of a Sabot de Vénus (Cypripedium calceolus), showing its distinctive yellow and red flower.

Principales règles de comportement dans le périmètre de protection

FORMATION & STRUCTURE D'ACCUEIL

Ecoles

Organisation 2025 – 2026

Le jeudi 21 août prochain, environ 800 élèves de 1 à 8H prendront le chemin de l'école, répartis sur les trois sites scolaires d'Erde, Plan-Conthey et Châteauneuf, dans 40 classes. Ils seront accueillis par plus de 60 enseignants.

Ecole en santé

L'école de Conthey poursuit sa route vers une école en santé et durable. Le développement du « Bien vivre ensemble » reste notre objectif prioritaire. Afin de renforcer notre action en ce sens et de soutenir élèves et enseignants, le directeur des écoles pourra désormais compter sur deux nouveaux adjoints. Céline Buchard sera en charge des projets liés à « Conthey – Ecole en santé ». Nils Carrupt sera quant à lui adjoint pédagogique.

A vos agendas !

L'école contheysanne sera en fête en juin 2026 pour ses 85 ans (50 ans d'Erde, 25 ans de Plan-Conthey et 10 ans de Châteauneuf). Réservez d'ores et déjà le week-end du 20 – 21 juin 2026. Nos élèves vous préparent une surprise. Des informations complémentaires seront transmises en temps voulu.

Site de la Commune de Conthey

Vous cherchez des informations sur :

- l'organisation et les actualités de l'école contheysanne ;
- les horaires des différentes écoles et de transports ;
- les plans de scolarité des années futures ;

Une seule adresse : www.conthey.ch

Vous y trouverez toutes les indications utiles à la rentrée scolaire 2025-2026 dès le 1^{er} août 2025.

Rappel : Les enfants déjà scolarisés ont reçu fin juin toutes les informations utiles par le biais d'un flyer d'information.

Contact pour toutes informations

Secrétariat Formation, 027 345 56 38, formation@conthey.ch

Samuel Darbellay, Chef Formation, 079 668 72 22, samuel.darbellay@conthey.ch

Congés, absences

Le plan de scolarité officiel est impératif. Des congés peuvent être obtenus pour des motifs fondés. Un formulaire de demande de congé est disponible sur le site de la commune ou auprès du titulaire de votre enfant. Il doit être déposé, en y joignant les justificatifs, auprès du titulaire de l'enfant, dans un délai de 2 semaines et avant toute démarche de réservation.

Deux jours jokers par année scolaire peuvent être sollicités via le formulaire en ligne disponible sur le site de la commune.

- Délai du dépôt de la demande : 1 mois
- Aucun jour joker n'est accordé durant la première et dernière semaine d'école, ainsi que durant les examens cantonaux.

Nous rappelons également l'obligation d'avertir le titulaire de toute absence de votre enfant, par téléphone et avant le début de la classe. Sans nouvelles, le titulaire informe la direction qui entreprendra les démarches nécessaires.

Rentrée en 1H : Transition famille – école «Projet 2 x 2H»

Une proposition « Intégration spéciale 2 x 2h » est faite aux enfants qui vont commencer l'école en août 2026 d'intégrer gratuitement une structure préscolaire à raison d'une ou deux fois deux heures par semaine de septembre 2025 à mai 2026, hors vacances scolaires, afin d'y développer les compétences sociales et langagières. Cette offre est réservée aux enfants qui n'ont pas déjà un contrat crèche prévu pour l'année scolaire 2025-2026.

Si vous êtes intéressés et que vous n'avez pas pu participer à la séance d'information du 3 juin dernier, veuillez contacter le secrétariat du service « Structure d'accueil » au 027 345 56 20 ou par courriel à structure.accueil@conthey.ch.

Formation professionnelle - Cours de soutien

Le travail auprès des apprentis se poursuit avec, comme objectif, d'assurer un accompagnement optimal aux jeunes en formation. Le secrétariat du secteur « Formation » (027 345 56 38 – formation@conthey.ch) se tient à disposition pour orienter toute demande d'aide au niveau des cours de soutien pour apprentis ou toutes autres questions.

Bibliothèques



2026 – 50 ans pour la bibliothèque d’Erde

Avis de recherche - Nous recherchons des anciennes gloires.

L’année prochaine, la bibliothèque d’Erde fêtera son demi-siècle ! Fondée en 1976, elle fut tout d’abord présente à la rue de Fontenelle à Premplaz. Depuis septembre 1991, elle est au rez-de-chaussée de l’école primaire de la Ste-Famille dans son local « à vie » comme cité par les responsables de l’époque, ravies d’intégrer des locaux chauffés et neufs.

Afin de créer une exposition autour de cet anniversaire, nous récoltons vos témoignages, souvenirs et anecdotes. Passez directement à la bibliothèque d’Erde durant les heures d’ouverture (mardi 16h15-18h30, mercredi 16h-18h et jeudi

16h15-19h15) ou contactez-nous à l’adresse biblioerde@conthey.ch ou au 027 345 56 29.

Nous nous réjouissons de partager avec vous cet anniversaire.

Ludothèque « Les Branchés », plus de 2000 jeux et jouets



On a tendance à l’oublier, tant les écrans envahissent nos loisirs, **mais les jeux de société n’ont pas cessé d’exister**. Au contraire, des artistes pleins d’imagination continuent d’en inventer ! **L’espace ludothèque vous tend ses bras chargés de trésors**.

À l’accueil, des ludothécaires sauront vous guider et vous transmettre leur passion. Grâce à ces bénévoles, le monde du jeu a fait sa place parmi les sociétés de Conthey et de Vétroz. Voici plus de 20 ans, une poignée de personnes bien motivées se jetait à l’eau pour nous faire jouer. Aujourd’hui, sous la présidence de **Sandrine Germanier**, leurs objectifs n’ont pas changé : **partager – jouer – se rencontrer – communiquer**.

Si vous aussi vous visez de tels buts, rejoignez cette joyeuse troupe, et donnez quelques heures de votre temps au monde du jeu ! Grand-parents, parents avec enfant, adolescent.e : bain de sympathie garanti !

En famille, entre amis découvrez ou re-découvrez un monde aux mille idées, poussez la porte, osez !

Lorsque vous y serez, votre enfant ira sans doute d’une étagère à une autre :

– Oh ! ... L’hélicoptère Playmobil !

– Mais tu en as déjà un à la maison

– Oui, mais celui-ci il est tellement mieux...

Heureusement, rien de ne vous empêchera de prendre plusieurs jeux. Lui le jouet choisi et vous, un jeu de votre enfance ?

Le Mille Bornes ? Un jeu pour renforcer le calcul oral ? Que vous aimiez jouer seul, à deux, en famille ou entre amis. Pour apprendre, inventer, bouger, collaborer, user de stratégie ou rigoler. En intérieur ou à l’extérieur, vous découvrirez toutes les façons de jouer, à tous âges.

Vous n’avez pas d’abonnement ? Venez profiter du tarif préférentiel pour **emprunt unique**, par exemple pour animer un anniversaire. Vous souhaitez mettre une touche ludique à votre travail ? Écoles, institutions ou sociétés locales, pour vous les prêts sont gratuits !

Site internet www.ludoconthey.ch

Adresse
Centre Culturel
Rue Centrale 123
1964 Conthey

Téléphone 027 565 23 35

Horaires
Lundi 16H30 – 18H30
Jeudi 17H00 – 19H00
Premier mercredi du mois
16H00 – 18H00

Fermeture Vacances scolaires

Ouverture spéciale Juillet : jeudi 17H00 – 19H00

Abonnements famille à offrir ou à s’offrir (Chèques de la commune acceptés)

1 an CHF 80.–

6 mois CHF 50.–

Emprunt ponctuel CHF 5 à 10.– pour trois semaines

Accueil pré- et parascolaire

La Commune de Conthey met à disposition de ses citoyens un accueil collectif pré- et parascolaire réparti sur 3 sites, ouverts du lundi au vendredi de 06h45 à 18h45. Pour chacun d’eux, une responsable est à disposition des familles et soutient l’équipe éducative dans l’accompagnement des enfants accueillis.



La Marelle, à Erde, accueille en crèche des enfants dès l’âge de 18 mois jusqu’à leur entrée à l’école. Un accueil en UAPE est également proposé en dehors du temps d’école (sauf vacances scolaires) pour les enfants de 1H à 8H scolarisés à Erde. Sa capacité d’accueil journalière UAPE sera de 36 places au lieu de 24, dès le 21.08.2025. **Emmanuelle Balmer** en est la responsable, 027 345 56 45.



Les **P’tits Loups**, à Châteauneuf, accueille en nurserie et crèche des enfants dès l’âge de 3 mois jusqu’à 4 ans. Actuellement de 47 places, sa capacité d’accueil journalière sera augmentée progressivement dès le 05.01.2026 en fonction des inscriptions effectives pour arriver, à terme, à 96 places. **Fabienne Antonin** en est la responsable, 027 345 56 21.



Les **Filous**, à Châteauneuf est une UAPE destinée aux enfants de 1H à 8H scolarisés en plaine (Plan-Conthey et Châteauneuf) en dehors des temps d’école. Pendant les vacances scolaires, l’UAPE est ouverte toute la journée et les enfants inscrits à l’UAPE la Marelle sont également accueillis. Ce site accueille aussi, à l’année, un groupe d’enfants d’âge préscolaire (pour l’année scolaire 2025-2026: enfants nés entre août et décembre 2021). Sa capacité d’accueil journalière sera de 92 enfants dès le 21.08.2025. **Monica Del Castillo** en est la responsable, 027 345 56 49.

Solde des fermetures 2025 de la structure d’accueil :

Fermeture estivale – 3 sites	du VE 18.07.2025 à 18h45	au LU 04.08.2025 à 06h45
Assomption	le VE 15.08.2025 (JE 14.08.2025 fermeture à 18h00)	
Immaculée Conception	le LU 08.12.2025	
Fermeture de fin d’année – 3 sites	du VE 19.12.2025 à 18h45	au LU 05.01.2026 à 06h45

Pour tout renseignement complémentaire, le service Structure d’accueil est disponible, soit par téléphone au 027 345 56 20, soit par e-mail à l’adresse structure.accueil@conthey.ch.

Le site internet communal contient des informations pratiques sur l’organisation du service :

www.conthey.ch/fr/administration/services-a-la-population/structure-d-acueil-8621

Cette section contient des informations pratiques sur l’organisation du service, les étapes à suivre pour procéder à la demande d’inscription de son enfant en structure ainsi que tout document utile (directives, tarifs, mode d’emploi MonPortail,...)



Parents d'accueil

Afin de compléter l'offre de prise en charge pré- et parascolaire, l'association des parents d'accueil Les Coteaux du Soleil, par Mme Alexia Torti, coordinatrice, est disponible pour toute demande de renseignements ou d'inscription au 027 345 37 09. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet officiel www.pacds.ch

Déménagement de la Nurserie-Crèche de Châteauneuf: Un nouveau chapitre commence !

Les enfants qui fréquentent déjà actuellement la structure préscolaire de Châteauneuf seront accueillis, **dès le 05.01.2026**, dans le nouveau bâtiment. Ce nouvel objet, spécialement dédié aux enfants, a été conçu pour leur offrir un environnement encore plus accueillant et stimulant grâce à des espaces de vie chaleureux, dotés d'installations adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge et des espaces extérieurs sécurisés.

Les parents concernés seront tenus informés des détails concernant le déménagement et les visites du nouveau site dans les mois à venir. En attendant, n'hésitez pas à contacter le service Structure d'accueil si vous avez des questions ou des préoccupations.

Pour faciliter le processus d'inscription, une plateforme en ligne simple et accessible est en place. Vous y accédez depuis l'adresse internet suivante : www.conthey.monportail.ch/web



INSRIPTION EN LIGNE

MaCrèche

MonUAPE

MonPortail

HTTPS://CONTHEY.MONPORTAIL.CH



1

DEMANDEZ VOTRE ACCES

- Cliquez sur "créer mon accès"
- Remplissez les champs obligatoires
- Suivez les étapes indiquées
- Confirmez votre demande
- Vous recevez un courriel automatique accusant réception de votre demande d'accès

Valable uniquement pour les résidents de la commune de Conthey



2

PATIENTEZ

- Nous traitons votre demande d'accès dans les 5 jours ouvrés
- Nous vous envoyons un courriel confirmant vos accès



3

INSCRIVEZ VOTRE ENFANT

- Sélectionnez **MaCrèche** ou **MonUAPE** en fonction de l'âge de votre enfant
- Choisissez les jours et les prestations désirées
- Ajustez les horaires d'arrivée et de départ selon vos besoins
- Suivez les étapes indiquées
- Inscrivez vos remarques éventuelles
- Confirmez votre demande
- Vous recevez un courriel automatique accusant réception de votre demande d'inscription
- Téléchargez les documents demandés dans ce courriel automatique

Si la prochaine période scolaire est déjà ouverte, procédez d'ores et déjà à l'inscription



4

PATIENTEZ

- Nous traitons votre demande dans les meilleurs délais
- Si aucune place n'est disponible, nous enregistrons votre demande sur liste d'attente
- Nous vous recontactons dès qu'une place se libère



5

LE CONTRAT FINALISÉ ET LA SUITE DONNÉE

- En tant que gestionnaire principal, vous recevez le contrat d'inscription par courriel
- Lisez attentivement le contenu de ce contrat
- L'équipe éducative vous contacte 1 mois avant la date d'entrée prévue afin d'organiser l'intégration de votre enfant

CONTHEYINFO | 23

SANTE, SOCIAL & INTEGRATION

Un regard neuf sur l'intégration à Conthey

Une collaboration inédite avec la HES-SO Valais/Wallis

Depuis janvier, la Commune de Conthey mène un projet ambitieux autour de l'intégration des populations migrantes. Ce projet s'inscrit dans une collaboration fructueuse avec la Haute école de gestion (HEG), option Ressources Humaines. Deux groupes d'étudiants ont été mandatés pour mener à bien ce travail, alliant réflexion académique et ancrage local.

Le premier groupe a pour mission de dresser un inventaire de l'offre et des pratiques en matière d'intégration actuellement mises en œuvre à Conthey. Le second se concentre sur l'identification des besoins spécifiques des habitants, qu'ils soient titulaires d'un permis B ou C, récemment naturalisés, ou tout simplement concernés par les dynamiques d'intégration.

Pour ce faire, les étudiants ont rencontré un large éventail d'acteurs du territoire : représentants des services communaux et intercommunaux, résidents de tous horizons, afin de collecter leurs expériences, attentes et perceptions. Une méthode orientée « terrain », qui vise à refléter la diversité des réalités locales.

Le projet, qui touche aujourd'hui à sa fin, débouchera sur un rapport commun dans lequel les résultats des deux groupes sont croisés. Ce document offrira un état des lieux objectif des pratiques actuelles, et formulera des recommandations concrètes : dans quelle mesure l'offre actuelle répond-elle aux besoins identifiés ? Quelles pistes d'amélioration peuvent être envisagées ?

Les conclusions de ce travail seront présentées à la Commune. Elles constitueront une base précieuse pour ajuster les actions existantes et, au besoin, développer de nouvelles initiatives en faveur d'une intégration encore plus inclusive et harmonieuse.

Ce projet illustre l'engagement de Conthey en faveur du vivre ensemble et de la participation de chacun à la vie locale. Il offre aussi un bel exemple de partenariat entre monde académique et collectivités publiques, au service d'une société plus inclusive.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Culture et Société.

En un coup d'œil :

Aperçu de la communauté contheysanne

Nombre d'habitants au 31.12.2024 : **9451**
Nombre d'étrangers et séjour durable (permis B, C, L >= 12 mois) : **2417, soit 25.5%** de la population
Nombre de nationalités sur la commune : **76 nationalités différentes**

Les grandes étapes du projet :

Décembre 2024-janvier 2025 : lancement du projet en collaboration avec la HES
Février à avril : récolte de données, entretiens et analyses
Mai 2025 : croisement des résultats et identification des recommandations
Juin 2025 : rapport remis à la commune

CULTURE, SPORTS & LOISIRS

Le Tour de Romandie Féminin fait escale à Conthey: une journée sportive et festive à ne pas manquer!

Le samedi 16 août 2025, la commune de Conthey aura l'honneur d'accueillir le départ de l'étape reine du Tour de Romandie Féminin, une prestigieuse course du UCI World Tour. Une belle reconnaissance pour notre région. La course mettra en lumière, lors d'une diffusion télévisée sur la RTS et Eurosport, nos paysages grandioses. Une vitrine internationale qui promet de faire rayonner Conthey bien au-delà de nos frontières !

Cette étape de montagne s'annonce spectaculaire. Le peloton, composé des meilleures cyclistes de la planète, s'élancera devant la Salle polyvalente de Conthey à 10h30. Parmi les grandes stars déjà annoncées, nous aurons le plaisir d'accueillir Demi Vollering et Lotte Kopecky, véritables figures de proue du cyclisme mondial féminin.

Un programme riche en animations pour petits et grands

Mais le Tour, c'est aussi la fête autour du vélo ! Dès 9h00, la place du départ vibrera au rythme d'une ambiance conviviale et festive, avec :

- Présentation publique des coureuses,
- Une roue de la fortune pleine de surprises et de lots à gagner,
- Un coin photo pour immortaliser cette journée,
- Un challenge de contre-la-montre ouvert à toutes et tous,
- Une cantine gourmande et un espace restauration pour se régaler tout au long de la journée.

Le peloton passera **deux fois devant la Salle polyvalente**, aux environs de **11h50** puis **13h**, avant de s'élancer pour l'ultime ascension en direction de La **Tzoumaz**, un final de haute volée qui promet des moments palpitants.

Une course pour les champions en herbe

Entre les différents passages du peloton, les plus jeunes auront aussi leur moment de gloire grâce à **une course de draisiennes et une course de vélo organisées** spécialement pour eux. Dans une ambiance bon enfant, ces mini-champions s'affronteront dans une course à élimination pleine de rebondissements. Et comme leurs idoles, les meilleurs grimperont sur le podium, sous les applaudissements du public ! Vous trouverez toutes les informations et le formulaire d'inscription pour vos jeunes sur le site www.conthey.ch/tdrf

À Conthey, tout le monde est gagnant ! Que l'on soit jeune athlète en draisienne ou spectateur passionné, cette journée est placée sous le signe du partage et de la convivialité. Et pour clore l'événement en beauté, une raclette sera offerte aux personnes présentes.

Tour de Romandie

UCI

WOMEN'S WORLDTOUR

Demi Vollering et Lotte Kopecky

15 AU 17

AOÛT 2025

tourderomandiefeminin.ch

LOTTERIE ROMANDE

primé energie

RTS

C-DERMA

16 AOÛT 2025 10H30 DÉPART CONTHEY

Salle Polyvalente

Diverses animations – courses de vélo & draisienne pour enfants

Informations et inscriptions : www.conthey.ch/tdrf

Cantine et restauration

COMMUNE DE

Conthey

CONTHEYINFO | 25

Fête nationale 2025 - Partageons ensemble un instant unique à la Tour Lombarde

En partenariat avec les sociétés locales, la Commune de Conthey vous a concocté un programme riche afin de célébrer ensemble la Fête nationale. La population est invitée à se réunir sur la place de la Tour Lombarde, le 31 juillet prochain, dès 18h00.

En première partie de soirée, dès 18h30, se produiront **les Fanfare des jeunes (l’Edelweiss d’Orsières, l’Avenir de Bagnes, la Lyre de Conthey), les Tambours de Conthey et la Fanfare la Persévérante**. Un espace créatif sera spécialement mis à disposition de nos plus jeunes citoyens afin qu’ils puissent, eux aussi, profiter d’un instant magique. Petits et grands pourront se restaurer dans les cantines prévues à cet effet.

La **partie officielle** débutera à 20h00 avec la présence de **Madame Patricia Constantin**, Présidente du Grand Conseil. Dès 20h30, entonnez les plus célèbres tubes des années 80 avec l’orchestre **METEOR**. A 22h00, levez vos yeux vers l’Eglise de St-Séverin pour admirer le grand feu d’artifice. Enfin, ne manquez pas **DJ Toy** qui vous fera danser jusqu’au bout de la nuit.

Privilégiez nos bus-navettes pour vous rendre à la fête et pour vous ramener chez vous ou à votre véhicule en toute tranquillité. Des places de parc sont à votre disposition à la Salle polyvalente et à la Maison de Commune à St-Séverin.

Fête Nationale

31 juillet 2025
dès 18h00

Tour Lombarde
Conthey

18h30 – 19h00 Fanfare des jeunes

19h00 – 19h30 Tambours

19h30 – 20h00 Fanfare la Persévérante

20h00 – 20h30 **Partie officielle avec la présence de Mme Patricia Constantin, Présidente du Grand Conseil**

20h30 – 22h00 Animations des années 80 avec l’orchestre METEOR

22h00 – 22h30 **Grand feu d’artifice**

22h30 – 02h00 Animations avec DJ Toy

Espace créatif pour les enfants avec la présence de Conth’Act

Fête nationale
31 juillet
à Conthey

HORAIRES TRANSPORTS

Bus	Salle Polyvalente	Tour Lombarde	Daillon	Aven	Erde
1	17h30	17h45	17h55	18h07	18h15
2	18h00	18h15	18h25	18h37	18h45
1	18h30	18h45	18h55	19h07	19h15
2	19h00	19h15	19h25	19h37	19h45
1	19h30	19h45	19h55	20h07	20h15
2	20h00	20h15	20h25	20h37	20h45
1	20h30	20h45	20h55	21h07	21h15

ARRÊTS DESSERVIS

Salle Polyvalente	Daillon	Aven	Erde
Châteauneuf centre (école)	Daillon Chapelle	Aven Village	Sensine
Grands-Prés (TT)	Vella	Croix	St-Séverin
Chalet	Premplaz	Touaide	
Conthey Village			
Provins			
Dix-Neuf 64			
Vens			

P

Salle Polyvalente – Transfert en bus jusqu’à la Tour Lombarde

P

Maison de Commune à St-Séverin

Bus	Tour Lombarde	Salle Polyvalente	Erde	Aven	Daillon
1	23h00	23h15			
2	23h00		23h07	23h15	23h30
1	23h30	23h45			
2	23h45		23h52	00h00	00h15
1	00h00	00h15			
1	00h30	00h45			
2	00h30		00h37	00h45	01h00
1	01h00	01h15			
2	01h15		01h22	01h30	01h45
1	01h30	01h45			
1	02h00	02h15			
2	02h00		02h07	02h15	02h30

Création musicale dans le vignoble

**SAINT-CEP
CONTHEY
20.09**



**Patrick SansDoute
Pichette Klezmer Band
Streetbandits
Things of Swing**

Emblème du Valais, joyau de nos paysages qui incarne nos traditions et nos amours: le vignoble! On vous propose un cocktail de surprises, de swing et de saveurs, une promenade viticole revisitée à travers les Coteaux du Soleil où vous profiterez de concerts, vins du cru et mets du terroir dans une ambiance musicale et festive.

Tarifs:

CHF 55.– avec 3 vins, entrée, plat, dessert

CHF 35.– avec 3 vins

Toutes les informations d'horaires et de transports se trouvent sur notre site internet sur www.palpfestival.ch/evenements/saint-cep

PALP FESTIVAL

Office du Tourisme: Tour du marais d'Ardon-Chamoson



A la suite des travaux effectués par Pro Natura et les services techniques des deux communes, il est désormais possible de faire le tour complet du marais. L'Office du Tourisme vous propose cette promenade à deux pas de chez vous afin de se ressourcer et d'observer les oiseaux, nombreux le matin, ou de faire un break en fin de journée. Vous allez peut-être croiser également de belles vaches Highland participant au fauchage des prés avoisinants.

D'autres balades sont proposées sur la nouvelle carte des Promenades que vous pourrez obtenir à l'Office du Tourisme et la glisser dans votre poche.

Bel été à tous.

Nouvel horaire: du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Les Coteaux du Soleil Tourisme
Route Cantonale 5
1964 Conthey
027 346 72 01
www.lescoteauxdusoleil.ch



@lescoteauxdusoleil_tourisme



@lescoteauxdusoleil1964

Tour des Stations

À peine une semaine après le passage flamboyant du Tour de Romandie Féminin, c'est au Tour des Stations de chauffer l'asphalte contheysan !

Le samedi 23 août, les courageux participants des parcours Ultrafondo et Superfondo traverseront notre belle commune, direction la croix de Cœur à Verbier. Comme les années précédentes, ils feront halte pour un ravitaillement bien mérité à la Tour Lombarde.

Hélas, pas le temps de savourer les fameuses planchettes locales... Car l'objectif est colossal : gravir l'Everest du cyclisme avec 257,8 km et 9242 m de dénivelé positif au compteur !

Horaires de passages prévus à la Tour Lombarde :

- Ultrafondo I (départ 02h30) : entre 05h30 et 06h35
- Ultrafondo II (départ 05h00) : entre 07h15 et 08h00
- Superfondo (départ 05h30) : entre 07h45 et 10h00

Si vous les croisez sur nos routes n'hésitez pas à les encourager !

Le Conthathlon : 10 ans déjà

Vous connaissez tous cette rencontre culturelle et sportive entre villages. Ce moment de partage et de convivialité qui se déroule chaque deux ans et dont l'objectif est de renforcer les liens entre les villages tout en valorisant leur patrimoine culturel et leur savoir-faire.

Six villages et treize équipes se sont réunis pour cette rencontre culturelle et sportive riche en émotions, en découvertes et en esprit d'équipe. Les participants ont vécu une journée exceptionnelle, mêlant épreuves physiques, jeux de connaissances locales et activités artistiques.

Entre la course de tonneaux et le transport d'eau, entre la reconnaissance des vitraux et le patois, c'est le village de **PREMPLOZ** qui l'a emporté au terme d'une lutte acharnée mais toujours dans la bonne humeur.

Parallèlement aux épreuves sportives et culturelles, une activité artistique a mobilisé les talents locaux.

Sur le thème « Mon village », les participants ont réalisé des œuvres variées : peintures, dessins, sculpture, photographie, court-métrage et broderie mettant en valeur leur vision personnelle de leur lieu de vie.

Le jury a apprécié la créativité, la maîtrise des techniques choisies et l'adéquation au thème imposé.

Madame **Greet Duc** s'est imposée grâce à sa broderie : vision de la sortie de Derborence.

Cette rencontre entre les villages a été plus qu'une simple compétition, elle a été une célébration de la vie locale et un moment de joie collective sublimé en fin de journée par la prestation du groupe Meteor.



Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont œuvré au déroulement de la manifestation : autorités communales, chefs de village, bénévoles et participants. Rendez-vous le 5 juin 2027 pour une nouvelle édition encore plus festive et riche en surprises !



Tour Lombarde

La galerie de la Tour Lombarde accueille des artistes reconnus de la région. A chaque vernissage, vous avez la possibilité de découvrir les œuvres exposées en présence de l'artiste, lors d'un apéritif offert et ouvert à tous.

Du 4 juillet au 30 août 2025
Vernissage le vendredi 4 juillet dès 18h30
Art Conthey

Alexandra Berthouzoz, peinture

Isabelle Corthay, sculpture

Grégoire Theux, peinture

Paule Lambiel, peinture

Du 5 septembre au 31 octobre 2025
Vernissage le vendredi 5 septembre dès 18h30

Jean Perrin

Peinture

Du 7 novembre au 27 décembre 2025
Vernissage le vendredi 7 novembre dès 18h30

Alain Lechenne

Peinture



Espace d'exposition photos de la Forge

AVIS AUX PHOTOGRAPHES

L'espace d'exposition photos de la Forge accueille volontiers des expositions de photographes, contheysans ou d'ailleurs. Si vous souhaitez exposer ou avez des connaissances intéressées, n'hésitez pas à contacter le service Culture et Société (culture.societe@conthey.ch / 027 345 56 25).

Vente à l'emporter

Les amateurs de bons vins peuvent, non seulement, déguster au caveau, mais également acheter à l'emporter une sélection de vins des encaveurs contheysans.

Horaires

Le caveau et la galerie de la Tour Lombarde ainsi que le Musée de la Forge sont ouverts du mercredi au samedi de 11h à 13h et de 16h30 à 21h.

La Tour est fermée les dimanches, lundis, mardis et jours fériés. Il est cependant possible de réserver les salles des Présidents, des Lombards et des Bourgeois 365 jours par an.

Renseignements et réservations:

Le Bourg – Rue Lombarde 1

1975 St-Séverin

027 345 56 95

tour.lombarde@conthey.ch

www.tourlombarde.ch

Suivez la Tour Lombarde sur les réseaux sociaux :

Facebook : Tour Lombarde

Instagram : [latourlombarde](https://www.instagram.com/latourlombarde)

VOTRE NOUVELLE SAISON

Pour cette **6^e saison**, nous vous proposons en nouveautés, **des créations made in Conthey Show** avec, la première d'un événement exclusif et d'exception « **Le Sommet de la Magie** » qui rassemblera les plus grands artistes européens de l'art magique dans une atmosphère familiale, prestigieuse et profondément poétique. Un autre événement propre à Conthey Show est la proposition d'une immersion totale au pays du Caribou avec « **Attache ta tuque, le Québec débarque à Conthey** ». Nous mettrons également à l'honneur la ligne directrice de Conthey Show avec **la rencontre des cultures, des générations**, à travers le spectacle « **Identities** ».

Pour commander vos billets et abonnements, rendez-vous sur www.contheyshow.ch ou scannez le QR code à droite.

AU THÉÂTRE CET APRÈS-MIDI *

Ne manquez pas l'abonnement « Au Théâtre cet après-midi » qui permet d'assister aux **5 représentations en après-midi pour le prix de 4, soit un abonnement à 200.- à la place de 250.-**. L'abonnement est **transmissible** afin que vous puissiez le partager avec vos proches.

- > **UN ATELIER POUR DEUX** le jeudi 16 octobre 2025
- > **LES GRANDS ENFANTS** le jeudi 11 décembre 2025
- > **LE PRÉNOM** le jeudi 26 février 2026
- > **COUP DE BLUFF AU CABARET** le jeudi 16 avril 2026
- > **UNE COMÉDIE SURPRISE « MADE IN RHÔNE FM »** le jeudi 17 avril 2026

Notre formule « Au théâtre cet après-midi », unique en Suisse, vous propose pour **CHF 50.-**, le billet pour le spectacle de votre choix et un goûter servit après la représentation. Si vous désirez profiter d'un transport en bus, une participation de **CHF 5.-** sera demandée. À noter que ces représentations sont également jouées en soirée !

CONTHEY FAIT SON SHOW (Saison 2)

En partenariat avec Rhône FM, **UN événement, DEUX comédies, QUATRE représentations** : Pour cette **2^e édition**, deux créations originales vous seront présentées, dont **une soirée surprise concoctée par l'équipe de Rhône FM**. Rendez-vous les 16 et 17 avril 2026 !

LA CARTE SHOWUP VOUS EST OFFERTE !

Cette nouvelle carte est **offerte** à toutes les citoyennes et citoyens de Conthey ! Il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Commune pour pouvoir l'obtenir, soit par mail à : culture.societe@conthey.ch ou par téléphone au +41 (0)27 345 56 25. **Elle vous donnera accès à un % sur les spectacles de saison** (hors carré d'or) mais également chez certains de nos partenaires. Cette carte n'est pas cumulable avec d'autres offres, abonnements ou Carte Showtime.

UN ATELIER POUR DEUX *

comédie



16 OCT 2025

15h + 20h

JULIE ZENATTI

concert



09 NOV 2025

17h

LES VIEILLES CANAILLES

concert



28+29 NOV 2024

20h

I MUVRINI

concert



04 DÉC 2025

20h

LES GRANDS ENFANTS *

comédie



11 DÉC 2025

15h + 20h

MERYEM BENOUA

humour



23 JAN 2026

20h

KLEK ENTOS

magie



28 JAN 2026

20h

LE PRÉNOM *

comédie



26 FÉV 2026

20h

ATTACHE TA TUQUE

musique & gastronomie



07 MAR 2026

17h

CATHERINE LARA

musique & danse



12 MAR 2026

15h + 20h

COUP DE BLUFF AU CABARET *

comédie



16 AVR 2026

15h + 20h

LE SOMMET DE LA MAGIE

magie



02 MAI 2026

15h + 20h

Salle Polyvalente de Conthey

rue des Industries 11 - 1964 Conthey

billetterie

www.contheyshow.ch

+41 (0)77 534 06 95

vente directe

Les Coteaux du Soleil Tourisme

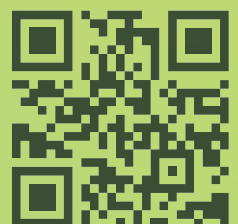
rte Cantonale 5 - 1964 Conthey

+41 (0)27 346 72 01

AG
CULTUREL
KULTUR
GA

PASSEPORT
VALAISAN

abobo



MANIFESTATIONS 2025 - 2026

Juillet 2025

JE 31 | Fête Nationale – Commune de Conthey (Place Tour Lombarde)

Août 2025

SA 16 | Tour de Romandie féminin (Commune de Conthey)
SA et DI 16 et 17 | Valais Triathlon Festival – R&D Cycling (Routes communales)
SA 23 | Tour des Stations – R&D Cycling (Routes communales)
SA 30 | Football Club Erde – Pecafoot (Terrain de foot d’Erde)

Septembre 2025

DI 14 | Journée du patrimoine – Commune de Conthey (Place Tour Lombarde)
SA 20 | Marché et bal des Brokiens – Les Brokiens (Aven)
SA 20 | St-Cep – Palp Festival (Place Tour Lombarde)
DI 21 | Loto – Tennis-Club Châteauneuf/Conthey (Salle Polyvalente)
DI 28 | Loto – Football Club Erde et SC Sanetsch (Salle Polyvalente)

Octobre 2025

DI 12 | Loto – Fanfare La Lyre (Salle Polyvalente)
JE 16 | Un atelier pour deux – ContheyShow (Salle Polyvalente)
DI 19 | Loto – Fanfare La Contheysanne (Salle Polyvalente)
SA 25 | Soirée soutien – Football Club Conthey (Salle Polyvalente)
VE 31 | Concert – Brass Band 13 Etoiles (Salle Polyvalente)

Novembre 2025

DI 2 | Loto – Ski-Club Conthey (Salle Polyvalente)
SA 8 | Nuit des Musées (Place Tour Lombarde)
DI 9 | Loto – Hélios Basket (Vétroz)
DI au ME 9 au 12 | Salon du Voyage – Buchard Voyages SA (Salle Polyvalente)
SA 15 | Match aux cartes – F.M.R. (Salle Polyvalente)
JE au SA 20 au 22 | 50 ans Eksapette – Guggenmusik Eksapette (Salle Polyvalente)
VE et SA 28 et 29 | Les Vieilles Canailles Valaisannes – ContheyShow (Salle Polyvalente)
DI 30 | Loto – Chœur mixte Ste-Famille (Salle Polyvalente)

Décembre 2025

JE 4 | I Muvrini en Concert – ContheyShow (Salle Polyvalente)
SA 6 | Conférence Mike Horn (Salle Polyvalente)
DI 7 | Loto – Fanfare Edelweiss des Diablerets (Salle Polyvalente)
JE 11 | Théâtre les Grand Enfants – ContheyShow (Salle Polyvalente)
SA 13 | Concert de Noël – Fanfare Edelweiss des Diablerets (Salle Edelweiss)
DI 14 ou 21 | Concert de Noël – Fanfare La Lyre
SA 20 | Concert de Noël – Fanfare La Contheysanne (Eglise d’Erde)

Janvier 2026

JE 1 | Loto – F.M.R. Fond, Marche, Raquette (Salle Polyvalente)
VE 23 | Meryem Benoua – ContheyShow (Salle Polyvalente)
ME 28 | Klek Entos – ContheyShow (Salle Polyvalente)

Février 2026

DI 8 | Loto – Fanfare La Persévérante (Salle Polyvalente)
JE 26 | Le Prénom – ContheyShow (Salle Polyvalente)
SA 28 | Concert annuel – Fanfare La Lyre (Salle Polyvalente)

Des manifestations peuvent être modifiées. Pour plus d’informations, merci de consulter l’agenda en ligne sur le site Internet de la Commune (www.conthey.ch).